



LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE: LE CAS DU LIBAN

Mémoire réalisé par: Yara ATROUNI

Promoteur : Marcel GERARD

Lecteur : René LERAY

Année académique 2017-2018

Master 120 en études européennes

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Abstract

Mise en œuvre à partir de 2003, la Politique Européenne de Voisinage (PEV) établit la quadrature des relations privilégiées entre l'Union Européenne (UE) et son voisinage. Ces liens sont fondés sur un attachement partagé à des valeurs communes telles que la démocratie, l'état de droit ou encore la bonne gouvernance. La PEV prône également un approfondissement de la coopération au niveau politique, social et économique avec les pays partenaires. Le Liban et l'UE ont signé leur Accord d'Association en 2002, effectif à partir de 2006. Par la suite, deux « Plans d'Action » ont été élaborés ainsi que des « Priorités de Partenariat ». Cet article propose une analyse de l'efficacité de la PEV dans le cas précis du Liban. La problématique est donc la suivante : *Dans quelles mesures la Politique Européenne de Voisinage s'est-elle avérée efficace dans le cas du Liban et quel degré d'intégration à l'UE a-t-elle permis pour ce pays ?* Pour répondre à cette problématique, données statistiques, documents officiels, lectures scientifiques complémentaires et entretiens avec huit personnalités ont été exploités. Après une analyse pointilleuse autour des thèmes de l'intégration économique et de la gouvernance et l'état de droit, il apparaît que la PEV est loin d'avoir atteint ses objectifs au Liban, même si quelques progrès sont à noter. Dès lors, il incombe, au Liban d'une part, de s'appliquer sérieusement quant à la mise en œuvre de réformes structurelles, à l'UE d'autre part, de réviser ses objectifs, parfois jugés trop ambitieux tant pour la structure que la conjoncture du pays.

Mots-clés

POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE, UNION EUROPEENNE, LIBAN, PARTENARIAT, EFFICACITE, OBJECTIFS, REFORMES, REVISION, INTEGRATION, COOPERATION, VALEURS COMMUNES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
I- L'ENGAGEMENT EUROPEEN AU LIBAN : ENTRE LIENS HISTORIQUES ET ENJEUX STRATEGIQUES	8
1. Regard historique	8
1.1. Mythologie : Europe, cette princesse...libanaise !	8
1.2. Faits historiques et points d'inflexion.....	9
1.2.1. <i>Le protectorat français au Liban</i>	9
1.2.2. <i>Un premier point d'inflexion : la guerre civile libanaise de 1975</i>	10
1.2.3. <i>Un deuxième point d'inflexion : la guerre de 2006 Israël- Hezbollah</i>	10
1.2.4. <i>Un troisième point d'inflexion : la crise syrienne de 2011</i>	10
2. Regard politico-stratégique : La Politique Européenne de Voisinage (PEV)	11
2.1. La PEV : un concept clé dans le vocabulaire européen	11
2.2. Les instruments de la PEV	12
2.2.1. <i>Les accords d'association</i>	12
2.2.2. <i>Les plans d'action</i>	13
2.2.3. <i>L'Instrument Européen de Voisinage</i>	13
2.3. La PEV, une politique « one-size-fits-all » ?	13
2.4. La PEV UE-Liban.....	14
2.4.1. <i>Les principaux accords</i>	15
2.4.2. <i>Les Priorités de Partenariat UE-Liban pour la période 2016-2020</i>	15
2.4.3. <i>Degré d' «intégration» du Liban à l'UE: comparaison avec le Maroc</i>	16
II- L'EFFICACITE DE L'ENGAGEMENT EUROPEEN AU LIBAN VIA LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE	17
1. L'intégration économique : un premier domaine d'action de l'UE au Liban	17
1.1. Une mise en contexte : l'économie libanaise au fil du temps	17
1.2. L'économie libanaise : une préoccupation essentielle pour la PEV UE-Liban	19
1.3. Analyse	20
1.3.1. <i>Premier objectif : Renforcer le potentiel commercial du Liban à fin d'une plus grande intégration économique</i>	21
1.3.2. <i>Le deuxième objectif : Créer un meilleur climat d'affaires</i>	26
1.3.3. <i>Le troisième objectif : Instaurer une stabilité macroéconomique et financière</i>	30
2. La gouvernance et l'état de droit : un second domaine d'action de l'UE	33

2.1. Le premier objectif : Améliorer l'efficacité, la bonne gouvernance, et la transparence de l'administration publique	33
2.2. Le second objectif : Renforcer la démocratie et l'état de droit	36
ENSEIGNEMENT ET CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE.....	42
1. Monographies	42
2. Ouvrages collectifs.....	42
3. Articles scientifiques	42
4. Articles de presse	44
5. Documents officiels.....	45
5.1. Commission européenne	45
5.2. Conseil de l'Union européenne.....	48
5.3. Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE)	49
5.4. Parlement européen	49
5.5. Conseil d'Association UE-Liban	50
5.6. Délégation de l'Union européenne au Liban.....	50
5.7. Documents officiels de la République Libanaise	50
5.8. Rapports officiels des Nations Unies	51
6. Les références Internet (principales références pour nos données statistiques).....	51
ANNEXE.....	54
Tableau 1: Premiers partenaires commerciaux du Liban en 2017 (statistiques uniquement disponibles en anglais). Source : European Commission Directorate-General for Trade.....	54
Tableau 2 : Evolution dans le temps des importations et des exportations du Liban de/vers l'ensemble du monde d'une part, et de/vers l'UE-28 d'autre part. Source : Commission européenne, DG Commerce.	54
Graphique 1 : Croissance du PIB libanais (en % annuel). Source : Banque Mondiale	55
Graphique 2 : Exportations du Liban vers l'UE en volume (Kg) entre 2002 et 2017. Source : Banque Mondiale.	55
Tableau 3 : Coût pour exporter (conformité des documents) (USD). Source : Banque mondiale	55
Tableau 4 : Temps pour exporter (en nombre d'heures). Source : Banque mondiale.....	56
Tableau 5 : Temps pour démarrer une entreprise (en nombre d'heures). Source : Banque mondiale ..	56
Tableau 6 : Indice de liberté économique. Source : ECONOMIC FREEDOM INDEX	56
Graphique 3 : Croissance annuelle du PIB libanais (%). Source : Banque mondiale.....	57
Tableau 7 : Taux de chômage (% de la population totale). Source : Banque mondiale	57

<i>Graphique 4 : Evolution de l'indice global de démocratie au Liban. Source : The Economist</i>	<i>57</i>
<i>Graphique 5 : Corrélation entre gouvernance et démocratie. Source : Bertelsmann Stiftung Transformation Index (BTI)</i>	<i>58</i>
<i>Graphique 6 : Indice de démocratie Maroc –Liban. Source : The Economist</i>	<i>58</i>

INTRODUCTION

« *L'Union Européenne est la clé d'une solution à de nombreux problèmes générationnels auxquels l'Europe et son voisinage élargi sont confrontés aujourd'hui. [...] Nous devons en faire plus dans notre voisinage immédiat au lieu d'attendre que Washington nous sorte d'affaire. Nous devons agir de concert. Et nous pouvons le faire. Il s'agit en partie d'une question de ressources, mais avant tout d'une question de volonté politique collective.* ¹ » soutenait le Commissaire Johannes Hahn en charge de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) en 2017.

Différente de la notion d'élargissement, mais mise en œuvre pour faire face aux enjeux qui y sont liés, la PEV constitue un instrument clé de diffusion des valeurs fondamentales prônées par l'Union Européenne (UE) et de promotion d'un espace de paix et de prospérité au-delà de ses frontières². Initiative ambitieuse, elle est cependant quelquefois contestée ou remise en question³. Au rang des seize pays faisant partie de la PEV figure un petit pays de 10,452 km², comptant environ 6 millions d'habitants, bordé au Nord et à l'Est par la Syrie et au Sud par Israël, abritant 18 communautés religieuses différentes, nommé « pays du Cèdre » et longtemps considéré comme « la Suisse du Moyen-Orient ». Il s'agit du Liban.

L'enjeu capital du voisinage de l'UE, en particulier au Liban, voilà le thème qu'il nous a paru intéressant de développer. Notre choix s'est logiquement porté sur l'objet d'étude suivant : *La Politique Européenne de Voisinage : Le cas du Liban*. Pour ce faire, nous avons tenté une approche de « remise en question », l'efficacité réelle de cette politique nous ayant interpellés. Nous avons opté pour la problématique suivante : *Dans quelles mesures la Politique Européenne de Voisinage s'est-elle avérée efficace dans le cas du Liban et quel degré d'intégration à l'UE a-t-elle permis pour ce pays ?* Afin d'y répondre provisoirement, nous avons avancé l'hypothèse suivante : La PEV peut s'avérer efficace dans le cas du Liban à condition que les effets propres de

¹ EU NEIGHBOURS SOUTH, « Le commissaire Hahn à l'université de Princeton : l'UE souhaite une politique de voisinage adaptée et plus judicieuse mettant l'accent sur les véritables principes fondamentaux », 02 mai 2017. Date de dernière consultation : 16/07/2018.

² EUROPE LIBERTE SECURITE JUSTICE, BONACQUISTI Giulia & FRANCOIS Clément, Rapport sur le Séminaire « La politique européenne de voisinage : quel bilan, quelles perspectives ? Réforme ou bien refonte ? », organisé le 3 février 2015 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Saint-Louis, en coopération avec l'Egmont Royal Institute for International Relations, le Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES) et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe, dernière consultation : 15/07/2018.

³ Ibidem. Malgré les révisions opérées sur la PEV en 2011 et 2015, force est de constater que la tentative de reproduire la démarche fructueuse employée lors de la politique d'élargissement n'a eu que des effets restreints.

cette politique soient conformes à ses objectifs. En d'autres termes, l'action de la PEV serait jugée efficace dans la mesure où elle parvenait à atteindre ses objectifs.

La première approche méthodologique que nous avons privilégiée est celle des entretiens. Parallèlement aux lectures abordées, il était important pour nous d'observer la réalité du terrain. A cet effet, nous avons contacté et rencontré huit personnalités, en Belgique et au Liban. Nos critères de choix de ces interlocuteurs ont été multiples. En fait, nous recherchions des personnes qui, dans le cadre de leur emploi, auraient des contacts réguliers avec l'UE depuis le Liban et inversement, des personnalités qui auraient travaillé dans le contexte de projets implémentés par l'UE au Liban mais aussi des personnes ayant une connaissance générale du monde arabe et de sa relation avec l'Europe. Nos interlocuteurs ont été tous abordés à titre personnel, aucun entretien n'a été mené par téléphone. Toutefois, une importante clarification est à mentionner pour la suite de cet article: parmi ces huit interlocuteurs, certains ont refusé d'être cités par souci de confidentialité, le sujet traité étant quelque peu sensible. À côté des entretiens et des diverses lectures effectués, et en vue de répondre au mieux à la question de départ centrée sur l'efficacité d'une politique, nous avons défini et analysé de nombreux indicateurs et facteurs essentiels en essayant d'établir des liens avec des faits historiques particuliers.

Les documents officiels constituent le socle sur lequel s'est construit ce mémoire. Comme nous examinons les relations entre l'UE et le Liban, il est évident de nous baser sur l'ensemble des accords qui « officialisent » cette relation et qui en déterminent la quadrature sous la PEV. Les documents de première main sur lesquels nous avons travaillé ont été collectés sur les sites respectifs de la Délégation de l'UE au Liban, la Commission Européenne ainsi que le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE). L'outil juridique *EUR-LEX* nous a permis d'avoir accès à des Décisions publiées dans le *Journal Officiel de l'UE*. C'est à regret que nous n'avons pu obtenir des documents officiels de la part des autorités gouvernementales libanaises : soit les documents n'étaient pas à jour, soit non encore publiés, soit confidentiels. Les entretiens avec des personnalités libanaises informées de l'action de l'UE au Liban nous ont quelque peu aidés à compenser ce manque. Pour rédiger cet article, nous nous sommes également référés à de nombreux ouvrages et articles scientifiques, mais aussi à des données statistiques officielles fournies entre autres par la Banque Mondiale.

Après de nombreuses recherches, force est de constater que personne jusqu'à présent n'a établi une véritable analyse chiffrée et concluante de la PEV appliquée au Liban. Les documents officiels de l'UE proposent une évaluation de parcours globale de cet instrument sans pour autant procéder à un examen pointilleux des indicateurs et autres facteurs. D'où notre motivation à produire cet écrit.

Dans un premier temps, nous résumerons globalement les quelques faits historiques qui lient l'Europe au Liban puis nous brosserons les enjeux stratégiques motivant la PEV dans le pays. Dans un second temps, nous procéderons à une analyse de l'efficacité de cette politique appliquée au Liban pour enfin en tirer les conclusions.

I- L'ENGAGEMENT EUROPEEN AU LIBAN : ENTRE LIENS HISTORIQUES ET ENJEUX STRATEGIQUES

1. Regard historique

1.1. Mythologie : Europe, cette princesse...libanaise !

Plongeons-nous dans le fameux « mythe d'Europe » qui puise son récit dans la mythologie grecque. On raconte qu'une princesse dénommée « Europe », fille d'Agénor, roi de Tyr, ville de Phénicie – l'actuel Liban – folâtrait sur le rivage de son lieu natal quand « *un taureau éclatant de blancheur apparut* ⁴ ». Après un instant de frayeur, Europe laisse le taureau s'approcher d'elle et lorsqu'il se couche, elle s'assied sur son dos. Brusquement, l'animal se relève, « *se dirige vers la mer et s'éloigne en fendant les flots* ⁵ ». Le taureau n'était autre que Zeus, tombé sous le charme de la belle à laquelle il s'unit en Crète. Entretemps, les frères d'Europe, dépêchés par leur père inquiet, partent à sa recherche. Malgré leur échec, dans leurs périples, ils découvrent, colonisent et fondent de nombreuses cités. Ainsi se dessine l'esquisse de l'Europe. Ce mythe revêt une valeur culturelle importante et est repris comme communication officielle de l'Europe. Le Liban serait-il alors à l'origine du continent européen ?

⁴ YOURI Tinard, « De quoi l'Europe est-elle le nom? », Académie de Caen, Réseaux des formateurs académiques LHGEMC de l'académie de CAEN – 2016-2017, p.9, site de l'Académie de Caen https://lettres-histoire.discip.ac-caen.fr/IMG/pdf/doc_synthese_europe_site-1.pdf consulté le 07/08/2018.

⁵ Ibidem.

1.2. Faits historiques et points d'inflexion

Pour brosser l'historique des liens unissant l'UE et le Liban, il est inconcevable de faire l'impasse sur le lien indéfectible entre le Liban et la France. *“Tant que je serai aux affaires, je ne permettrai pas que l'on nuise au Liban. C'est le seul lieu du monde où islam et chrétienté ont réussi une convivialité que ses institutions politiques favorisent. Pour l'avenir des rapports des civilisations en Méditerranée c'est un précédent exemplaire précieux.”*⁶ aurait dit le Général Charles De Gaulle à Mr. Nagib Aboussouan, ancien président de la Haute Cour de Justice libanaise.

1.2.1. Le protectorat français au Liban

C'est en novembre 1916 que l'accord « Sykes-Picot » se conclut sous l'initiative des diplomates Georges Picot et Sir Mark Sykes. Cet accord jette les bases de la distribution de l'Empire Ottoman, englobant entre autres, le Moyen-Orient. Ainsi, la région est partagée en cinq zones, plaçant le Liban sous protectorat français, tout comme la Syrie. En 1920, et ressentant le besoin de protéger la communauté chrétienne maronite du Liban, le Général Henri Gouraud proclame le « Grand Liban » (territoire actuel), faisant perdre à la Syrie ce territoire côtier qui deviendra un Etat à part entière. Plus tard, en 1936, et selon le souhait d'Emile Eddé, président de la République libanaise de l'époque, un traité franco-libanais est signé, reconnaissant l'« indépendance intérieure »⁷ du pays qui devrait mettre fin au mandat français mais qui garderait néanmoins le Liban « sous la protection de la France »⁸. C'est le 22 novembre 1943 que l'indépendance du Liban est proclamée et concomitamment les troupes françaises se retirent. Malgré cet événement, le destin du pays est loin de laisser la France indifférente⁹, intérêts économiques, politiques, mais aussi culturels étant ardemment présents et ce, jusqu'à nos jours. Outre le fait d'être un partenaire économique et commercial privilégié, avec un niveau d'investissements accru, la France partage avec le Liban la culture de la francophonie. Celle-ci

⁶ « Ce lien indéfectible entre le Liban et Charles de Gaulle... », L'Orient-Le Jour, numéro du samedi 25 – dimanche 26 janvier 2014, p.3.

⁷ BUFFET CYRIL, *Le Traité Franco-Libanais de 1936*, p.58, 1992.

⁸ Ibidem.

⁹ MALSAGNE Stéphane, « Les ambassadeurs de France au Liban de 1946 à nos jours : un corps spécifique de la diplomatie française au Moyen-Orient ? » (1/2), article publié le 12/10/2017 dans Les Clés du Moyen-Orient, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-ambassadeurs-de-France-au-Liban-de-1946-a-nos-jours-un-corps-specifique-de.html> consulté le 08/08/2018.

occupe une place de choix particulièrement dans le champ universitaire ou encore dans le domaine de la recherche. En définitive, la diplomatie libano-française continue de soigner son renom dans ce riche héritage partagé par les deux pays¹⁰.

1.2.2. Un premier point d'inflexion : la guerre civile libanaise de 1975

Le 13 avril 1975 marque le début de la guerre civile libanaise opposant chrétiens et musulmans. Au bout d'environ quinze ans d'affrontement, le visage du pays est complètement transformé, entres autres en raison de l'émigration de masse. De nombreuses familles et des étudiants, en particulier des chrétiens, se dirigent vers l'Europe¹¹ pour s'y établir. L'Europe devient terre d'accueil.

1.2.3. Un deuxième point d'inflexion : la guerre de 2006 Israël- Hezbollah

Durant le conflit de 2006 opposant le Hezbollah à Israël, l'UE s'est démarquée avec une intervention importante en termes d'aide humanitaire, environ 20 millions d'euros¹². La Commission européenne a en effet dépêché de nombreux experts humanitaires afin d'évaluer l'aide et répondre au mieux aux besoins de la population civile, en proie à la vulnérabilité. Dès leur première intervention, les Européens ont fait preuve d'une importante réactivité et de coordination¹³.

1.2.4. Un troisième point d'inflexion : la crise syrienne de 2011

La crise syrienne marque un tournant décisif dans le contexte géopolitique régional. Outre la dimension humanitaire, l'impact de la crise syrienne sur le Liban s'est traduit par une grande pression sur les institutions libanaises, l'économie, l'environnement ainsi que la stabilité socio-économique. Le Liban accueille plus d'1.5 million de réfugiés syriens enregistrés et quelques centaines de milliers de palestiniens¹⁴. L'UE a, à multiples reprises, souligné sa considération pour les efforts promulgués par le Liban face à cette crise grandissante. L'UE s'implique en déployant

¹⁰ ARBID Walid, « France-Liban : une nécessaire entente cordiale », dans Walid Arbid et al. (dir.), *Méditerranée, Moyen-Orient : deux siècles de relations internationales*, article publié le 13/10/2016, p.1.

¹¹ ABDULKARIM Amir, *La diaspora libanaise: une organisation communautaire*. Espace Géographique, Editions Belin, 1994, p.4

¹² EUROPEAN COMMISSION, Press Release, "Louis Michel: Humanitarian crisis in Lebanon continues", Brussels/Beirut, 16 august 2006, IP/06/1103.

¹³ BERGER CHLOE, *L'Europe et la deuxième guerre du Liban: Premiers pas d'une puissance civile*, p.450.

¹⁴ COMMISSION EUROPEENNE, *Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes : Liban*, Bruxelles, Belgique, document mis à jour le 06/04/2018, p.1.

des stratégies de développement de plus en plus intégrées en vue d'optimiser son intervention. Pour ce faire, elle tient compte du potentiel et des besoins locaux, en englobant simultanément les dimensions économiques, sociales et culturelles.

2. Regard politico-stratégique : La Politique Européenne de Voisinage (PEV)

2.1. La PEV : un concept clé dans le vocabulaire européen

"[...]The aim is to create a ring of friends around the Union -- stretching from Russia right around the Mediterranean to Morocco -- and to share with them the peace, stability and prosperity we have enjoyed in the Union for the last fifty years" ¹⁵a déclaré Romano Prodi à l'Université d'Ulster dans une conférence intitulée "Europe and Peace" en 2004. Cette citation dévoile un enjeu capital lié à l'Union Européenne : son voisinage.

Si la PEV se distingue de celle de l'élargissement de 2004 notamment par sa finalité politique¹⁶, elle n'en est pas pour le moins totalement dissociée. En effet, la PEV aurait été précisément pensée pour anticiper les effets de cet élargissement¹⁷. En 2004, l'UE s'est trouvée face à une réalité nouvelle, celle d'un voisinage redessiné, soulevant de nombreuses questions entre autres d'ordre stratégique¹⁸. La raison plaidant en faveur du rassemblement de ces voisins sous le parapluie de cette large politique émane de deux objectifs définis par l'UE¹⁹ selon les auteurs R. Whitman et S. Wolff : le premier ²⁰consiste en la réduction de la pauvreté et la création d'une zone de prospérité conformément aux valeurs si chères à l'UE. A cela s'ajoutent une intégration économique plus poussée, une relation politique et culturelle plus approfondie, une coopération transfrontière intensifiée ainsi qu'une compétence partagée dans le domaine de la prévention de conflits entre

¹⁵ ROMANO PRODI SPEECH/04/170, Europe and Peace, University of Ulster, Derry 1st April 2004.

¹⁶ LIPPERT, Barbara, « La Politique Européenne de Voisinage. Perspectives internes et externes », *Politique étrangère* 2008/1 (Printemps), p.41. Notons précisément que la différence majeure réside dans l'absence de perspective d'adhésion à l'Union de la part des Etats partenaires de la PEV.

¹⁷ EUROPE LIBERTE SECURITE JUSTICE, BONACQUISTI Giulia & FRANCOIS Clément, Rapport sur le Séminaire « La politique européenne de voisinage : quel bilan, quelles perspectives ? Réforme ou bien refonte ? », organisé le 3 février 2015 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Saint-Louis, en coopération avec l'Egmont Royal Institute for International Relations, le Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES) et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe, dernière consultation : 15/07/2018.

¹⁸ BALZACQ Thierry, « La politique européenne de voisinage, un complexe de sécurité à géométrie variable », *Cultures & Conflits*, 13/03/2008, p.31.

¹⁹ WHITMAN, R. and WOLFF, S. (2012) – "Much ado about nothing? The European Neighborhood Policy in context", in WHITMAN, R. and WOLFF, S. (eds.) *The European Neighbourhood Policy in perspective: Context, Implementation and Impact*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012, p.5

²⁰ Ibidem.

l'Union et ses « voisins ». Le second objectif²¹ se réfère à la volonté de l'UE d'offrir des avantages concrets à ces pays, en mettant en évidence des relations préférentielles via la différenciation. Celle-ci constitue ainsi un moyen efficace de réponse aux progrès effectués par le partenaire en question dans ses réformes politiques et économiques. Plus tard dans cet écrit, nous aborderons cette question de différenciation. Les pays concernés²² sont l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldavie, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine. La PEV est donc une politique établie entre l'Union et chacun de ces pays à dessein d'établir entre eux une relation privilégiée, basée sur une volonté commune d'adhérer à un certain nombre de valeurs et de principes²³. Enfin, la PEV trouve sa base juridique dans l'article 8 du traité sur l'UE (TUE) stipulant que « *l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération* »²⁴ et est financée par l'Instrument Européen de Voisinage (IEV).

2.2. Les instruments de la PEV

2.2.1. Les accords d'association

Les accords d'association scellent les relations privilégiées que peuvent partager les pays dits voisins avec l'UE. Ils posent les jalons d'une coopération approfondie et institutionnalisée avec ces partenaires dans une large palette de domaines : politique, commercial, social, culturel ou encore sécuritaire. Les accords d'association initiés par l'UE trouvent leur fondement juridique sur base de l'article 217 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE) explicitant que « *L'Union peut conclure avec un ou plusieurs pays tiers ou organisations internationales des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulière* »²⁵.

²¹ Ibidem.

²² PARLEMENT EUROPEEN, Fiches techniques sur l'Union européenne 2018, *La Politique Européenne de Voisinage*, 2018, p.1.

²³ COMMISSION EUROPEENNE, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, République Libanaise, *Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010*.

²⁴ EUR-LEX, TRAITE SUR L'UNION EUROPEENNE (VERSION CONSOLIDEE), ARTICLE 8, C 326/20.

²⁵ EUR-LEX, TRAITE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE (TFUE) (VERSION CONSOLIDEE), ARTICLE 217, C 115/144.

2.2.2. Les plans d'action

Les plans d'action élaborés par l'UE et ses partenaires de la PEV définissent des programmes précis de réformes politiques et économiques dont l'échéance varie entre 3 et 5 ans²⁶. Ces plans tentent de répondre au mieux aux besoins du pays partenaire concerné tout en conciliant les intérêts de ceux-ci avec ceux de l'UE.

2.2.3. L'Instrument Européen de Voisinage

L'IEV soutient la réalisation des objectifs de la PEV par le biais d'une aide financière et d'une coopération en matière politique et technique. Les fonds mobilisés pour la période 2014-2020 sont établis à 15.4 milliards d'euros²⁷. Mais d'autres instruments pourvoyeurs de fonds sont également à disposition de la PEV tels que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

2.3. La PEV, une politique « one-size-fits-all » ?

On qualifie souvent d'« audacieuse »²⁸ la démarche entreprise par l'UE de réunir sous une même politique des pays aussi dissemblables. L'UE tente d'adapter ses priorités et cibles d'action en suivant de près l'évolution de la situation dans le pays partenaire en question²⁹. Mais il va de soi que les objectifs de l'UE ne sont pas uniformes pour l'entièreté de son voisinage. Les pays partenaires diffèrent³⁰ non seulement de par leur conjoncture³¹ mais aussi de par leur structure économique, sociale ou politique, forgeant ainsi des intérêts divergents de coopération³² avec l'UE. Si cette formule semble limpide théoriquement, elle est toutefois critiquée par plusieurs experts qui s'interrogent sur la pertinence politique même de cette initiative. En effet, il est souvent reproché à la PEV d'être trop unilatérale voire eurocentrée, l'accusant de vouloir englober son voisinage dans le cœur européen sans prêter attrait à la construction d'une coopération

²⁶ PARLEMENT EUROPEEN, Fiches techniques sur l'Union européenne 2018, *La Politique Européenne de Voisinage*, 2018, p.2.

²⁷ Ibidem.

²⁸ PERTUSOT Vincent, « La Politique européenne de voisinage : un phénix bureaucratique ? », *Notes de l'Ifri*, Ifri, Novembre 2016,

²⁹ Ibid. p.20.

³⁰ FOUCHER Michel, LEPESANT Gilles, « Pour une nouvelle politique des voisinages », Fondation Robert Schuman, *Question d'Europe* n° 357, 18 mai 2015, p.3.

³¹ PERTUSOT Vincent, op. cit, p.20. « Cette différenciation est autant un choix délibéré de la part de l'UE que le résultat de l'évolution politique de ces pays ».

³² Ibidem. p. 6.

véritablement basée sur le respect des différences³³. Peut-on alors parler d'un réel partenariat compte tenu de cette asymétrie ? Selon Olivier Kempf, chercheur associé à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques, la PEV ne devrait pas s'envisager comme une politique d'incorporation des valeurs européennes³⁴ mais plutôt comme « *un projet de cohabitation qui organise les différences* ».³⁵ En outre, il n'y aurait pas un voisinage, mais bien plusieurs voisinages³⁶ qui sollicitent des approches différenciées et d'adaptation de la part de l'UE. Pour Hugues Mingarelli, directeur général auprès du SEAE, cette différenciation n'aurait en réalité jamais vraiment été établie et il s'agirait selon lui d'un manque de volonté politique³⁷. Cette hypothèse est également confirmée par Stefan Seidendorf³⁸. Pour l'auteur, l'UE serait toujours dévouée à une politique de voisinage unique. Cette dernière pourrait gagner en efficacité si elle tenait compte « *de manière nuancée les différentes configurations et les différents pays partenaires* »³⁹. Concevoir la PEV comme une politique « one-size-fits-all » pourrait ainsi s'avérer un leurre.

2.4. La PEV UE-Liban

Au-delà de l'aspect historique et culturel, les raisons de l'engagement européen au Liban sont multiples. La situation géographique du pays en fait un portail pour les pays arabes⁴⁰ et un « *modèle de modération pour la région toute entière* »⁴¹. De plus, l'UE est le premier partenaire commercial du Liban. Ceci réaffirme l'importance des enjeux économiques et commerciaux entre les deux parties même si le Liban aurait beaucoup plus à perdre en cas de rupture des échanges. Par ailleurs,

³³ LANDABURU Eneko, « La Politique de Voisinage : Stop ou Encore ? », *Tribune*, Notre Europe - Institut Jacques Delors, Mai 2015.

³⁴ EUROPE LIBERTE SECURITE JUSTICE, BONACQUISTI Giulia & FRANCOIS Clément, Rapport sur le Séminaire « La politique européenne de voisinage : quel bilan, quelles perspectives ? Réforme ou bien refonte ? », organisé le 3 février 2015 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Saint-Louis, en coopération avec l'Egmont Royal Institute for International Relations, le Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES) et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe, dernière consultation : 15/07/2018.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Ibidem.

³⁷ Ibidem.

³⁸ SEIDENDORF Stefan, « Politique européenne de voisinage, sécurité et stabilité dans le contexte de l'UE. Le choix entre réalisme géopolitique ou échec du modèle européen ? » *Think Tanks Tandem* – Deutsch Französisches Institut, Octobre 2016.

³⁹ Ibidem p. 3

⁴⁰ Extrait de notre entretien avec Ahmad Oueidat, Conseiller du Ministre des Affaires Etrangères libanais, Mr. Gebran Bassil, rencontré personnellement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

⁴¹ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*, p.3.

le rôle du Liban en tant qu'acteur géopolitique notamment dans le cadre de la crise syrienne demeure précieux pour l'UE.

2.4.1. Les principaux accords

Le Liban et l'UE ont instauré pour la première fois des relations contractuelles en 1997 avec la signature d'un accord de coopération entré en vigueur en novembre 1998. Le Liban représente également un associé de longue date du partenariat euro-méditerranéen inauguré lors de la Conférence de Barcelone de 1995. L'Accord d'Association UE-Liban a été signé en juin 2002 et est entré en application le 1er avril 2006, ouvrant ainsi la voie à une pleine intégration du Liban à la PEV. Le Plan d'Action UE-Liban ⁴²sous la PEV est un document politique s'appuyant sur les lignes directrices de la coopération énoncées dans l'Accord d'Association UE-Liban. Ainsi, une liste de priorités est dressée et étayée de repères et d'indicateurs qui précisent les différentes étapes menant à la réalisation des objectifs cités. A chaque priorité est attribuée une éventuelle intervention de l'UE, que ce soit en termes de coopération, d'assistance ou de ressources.

2.4.2. Les Priorités de Partenariat UE-Liban pour la période 2016-2020

Aujourd'hui et plus que jamais, le Liban et l'UE font face à des défis immédiats dont les retombées pourraient s'étaler sur le long terme, voire conduire à des situations de crise. Les priorités ⁴³établies dans le cadre de ce partenariat prennent en compte les circonstances exceptionnelles connues de tous dans la région ⁴⁴et leur impact sur le Liban. Pour cette période 2016-2020 elles sont donc : la *sécurité et la lutte contre le terrorisme*⁴⁵, la *gouvernance et l'état*

⁴² Le dernier Plan d'Action UE-Liban est celui de la période 2013-2015.

⁴³ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*, p.3.

⁴⁴ Nous parlons bien évidemment de la crise politique et militaire en Syrie, des crises politiques internes au Liban mais aussi de l'instabilité générale au sein du Moyen-Orient.

⁴⁵ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*, p.4

de droit⁴⁶, encourager la croissance et les perspectives d'emploi⁴⁷, la migration et la mobilité⁴⁸ et les mécanismes de dialogue et de coordination mutuelle⁴⁹.

2.4.3. Degré d'«intégration» du Liban à l'UE: comparaison avec le Maroc

C'est en 1996 que l'Accord d'Association UE-Maroc est signé et entre en vigueur en 2000⁵⁰. Le Maroc est non seulement le premier pays bénéficiaire de la PEV mais aussi, et jusqu'ici, le seul pays du voisinage à avoir obtenu le titre de « statut avancé ⁵¹» dans le cadre de son partenariat avec l'UE. Le Maroc est un partenaire stratégique pour l'UE, notamment en raison de sa proximité géographique, de son histoire commune avec l'Europe, des liens forts qui unissent leurs peuples, des échanges économiques et financiers intenses mais aussi d'autres facteurs qui témoignent de leur interdépendance⁵². Pour Ahmad Oueidat⁵³, la structure des institutions marocaines ressemble fortement à celle des institutions françaises, renforçant encore plus son degré d'intégration au sein de l'Europe. Vincent Legrand⁵⁴, professeur à l'Université Catholique de Louvain, argumente d'autre part que la présence en grand nombre de la communauté marocaine dans les Etats membres de l'UE, et la mise sous tutelle du pays par la France et l'Espagne sont des caractéristiques qui pourraient démarquer le Maroc du Liban. Le Maroc est aussi un membre actif de l'Union Pour la Méditerranée (UPM) dont le secrétaire général est de nationalité marocaine⁵⁵. Plus précisément, pour Colette Saba, experte libanaise sur les questions de gouvernance institutionnelle et chercheuse sur la politique européenne de développement dans le monde arabe, le Maroc ferait figure d'élève idéal de la PEV de par l'ampleur des réformes entreprises et la coopération active le liant à l'UE. Elle suggère également que la nomination de manière consécutive de deux Marocains à la tête du Secrétariat de l'UPM est une initiative révélatrice de l'engagement sincère du Maroc vis-à-vis de

⁴⁶ Ibid. p.5.

⁴⁷ Ibidem.

⁴⁸ Ibid. p.7.

⁴⁹ Ibidem.

⁵⁰ SEAE, *Le Maroc et l'UE*, 10/05/2016, site web https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/700/le-maroc-et-lue_fr consulté le 08/08/2018.

⁵¹ CONSEIL DE L'UE, *Dossier interinstitutionnel, Relations avec le Maroc: projet de plan d'action Maroc pour la mise en œuvre du statut avancé (2013-2017)*, Bruxelles, le 9 décembre 2013, 17584/13.

⁵² INSTITUT EUROPEEN DE LA MEDITERRANEE, *Le Maroc et l'Union Européenne: vers un statut avancé dans l'association euro-méditerranéenne*, 2007, p.13

⁵³ Conseiller du Ministre des Affaires Etrangères libanais, Mr. Gebran Bassil, rencontré personnellement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

⁵⁴ Docteur en Science Politique, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, spécialiste du monde arabe, rencontré personnellement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

⁵⁵ FRANCE DIPLOMATIE, Maroc, Relations avec l'Union européenne, dernière consultation : 15/07/2018.

l'UE. Dans ces conditions, peut-on véritablement affirmer que le Maroc est « plus intégré » à l'UE que le Liban ? Selon un haut responsable ⁵⁶travaillant pour la Délégation de l'UE à Beyrouth, il est absurde de parler de « plus » ou « moins » d'intégration. Les relations entre l'UE et les Etats tiers diffèrent selon les intérêts et objectifs. Le Maroc n'est pas plus intégré à l'UE que le Liban aux yeux de celle-ci. Il s'agit d'Etats tiers partageant des intérêts et des objectifs différents avec l'UE et la PEV s'adapte en fonction de ceux-ci⁵⁷ quelle que soit la toile historique derrière ces relations.

Dans l'optique de donner réponse à notre problématique et dans le souci de préserver l'exhaustivité de cet article, nous avons opté de travailler sur les deux thèmes suivants : l'intégration économique d'une part et la gouvernance et l'état de droit d'autre part. Avant d'entamer notre analyse, rappelons-en la finalité. Par sa PEV, l'UE établit des priorités et des objectifs à atteindre pour le Liban. Notre critère de jugement principal de l'efficacité de la PEV sera l'atteinte effective des objectifs fixés. Si ce n'est pas le cas, il s'agira de souligner l'excès d'ambition de la PEV pour le pays et/ou le retard au niveau du pays lui-même.

II- L'EFFICACITE DE L'ENGAGEMENT EUROPEEN AU LIBAN VIA LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE

1. L'intégration économique : un premier domaine d'action de l'UE au Liban

1.1. Une mise en contexte : l'économie libanaise au fil du temps

Trois grandes phases ⁵⁸ jalonnent l'histoire économique du Liban : une phase de prospérité, un épisode de guerre et une période de redressement. Les années 1950-1975 ont été synonyme de prospérité économique ⁵⁹pour le pays, faisant du secteur tertiaire le moteur de la croissance⁶⁰. Le voisinage arabe recueillait, à lui seul, 85%⁶¹ des exportations libanaises de biens et de services. C'est ainsi que Beyrouth était devenue le centre d'attrait financier principal dans la région,

⁵⁶ Nous préservons l'anonymat de la personne interrogée, tel qu'elle l'a souhaité.

⁵⁷ Voir la partie 2.3. de ce mémoire: *La PEV: une politique "one-size-fit-all"?*

⁵⁸ EL KHOURY Ghada ; COLMANT Bruno ; CORNHAY Albert, *La dette publique libanaise : Anticipation de défaut de l'Etat libanais sur la dette souveraine en devises étrangères*, HEC – Ecole de gestion de l'Université de Liège, 2008, p. 234.

⁵⁹ DESPAROIS Sébastien-Paul, *Portrait socio-culturel, politique et économique du Liban*, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, 2005, p.11.

⁶⁰ Ibidem.

⁶¹ Ibidem.

notamment dans les années 60 où les banques établies sur place étaient les premières destinataires de pétrodollars⁶². La guerre civile de 1975⁶³ marque un point d'inflexion important dans l'histoire de l'économie du Liban. Le marché se retrouve fractionné⁶⁴, la croissance essoufflée, les commerces détruits, l'espace lourdement gâché, voire des quartiers entièrement ravagés, et le tourisme neutralisé. L'économie du pays est donc déstabilisée, amenuisant toute confiance en la monnaie nationale⁶⁵ et pas l'ombre d'un investisseur. C'est à partir des années 90 que débute la période d'après-guerre. La conjoncture qui y est associée s'explique par un boom économique sans précédent⁶⁶. Une croissance positive se confirme pour la période allant de 1990 à 1996 (voir annexe graphique 1), appuyée par des efforts de reconstruction massive du pays et la confiance en cette économie est peu à peu regagnée. La livre libanaise parvient à se stabiliser et s'escorte de succès politiques sérieux⁶⁷ dont une nouvelle politique monétaire, et des finances publiques plus saines. Au début des années 2000, la croissance économique est relativement stable, des coûts de reconstruction trop importants s'étant accumulés et la dette extérieure ayant pris de l'ampleur. L'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri en 2005 marque un tournant majeur dans ce qui fut jusque-là un climat relatif de stabilité économique et politique. La croissance économique libanaise connaît alors un affaiblissement brutal⁶⁸ et la consommation recule. Cet événement a fortement impacté les secteurs moteurs de l'économie libanaise, à savoir le tourisme, les services, le secteur bancaire et les assurances, creusant de plus en plus le déficit de la balance commerciale. L'année 2006 n'en n'a pas moins épargné le pays, avec un conflit opposant Israël au Hezbollah, causant une destruction massive des infrastructures. C'est étonnamment à partir de 2007, soit un an après le conflit, que l'économie reprend son souffle avec un taux de croissance avoisinant les 9% selon

⁶² MALAEB Bilal, *State fragility in Lebanon : Proximate causes and sources of resilience*, Report part of an initiative by the Commission on State Fragility, Growth and Development, April 2018, p.23.

⁶³ La fusillade d'un autobus palestinien dans une banlieue de Beyrouth le 13 avril 1975 marque le début d'environ 15 ans de guerre civile au Liban. Deux factions s'affrontent : les chrétiens d'une part, et les défenseurs de l'arabisme et des Palestiniens d'autre part.

⁶⁴ VERDEIL, Éric ; FAOUR, Ghaleb ; et VELUT, Sébastien. *Chapitre 5 : L'économie* In : *Atlas du Liban : Territoires et société* [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2007 (généré le 9 août 2018). Disponible sur Internet : <http://book.openedition.org/ifpo/420>. ISBN: 9782351592632. DOI: 10.4000/books.ifpo.420.

⁶⁵ UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM Report, *A Profile of Sustainable Human Development in Lebanon*, Chapter 2, *Economic Development and Reconstruction*, p.3.

⁶⁶ VERDEIL, Éric ; FAOUR, Ghaleb ; et VELUT, Sébastien, op. cit.

⁶⁷ CORM GEORGES, "L'économie libanaise: risques et perspectives", ACCOMEX, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce d'Industrie de Paris.

⁶⁸ REPUBLIQUE LIBANAISE, PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES, MISSION DES COMPTES ECONOMIQUES, Les comptes économiques du Liban 2005, élaborés et dirigés sous la direction de KASPARIAN Robert, p. 9.

les chiffres établis par la Banque Mondiale pour le pays. Les années 2010 marquent le début de la déchéance pour l'économie du pays. L'éclatement du conflit syrien et l'afflux massif de réfugiés sont devenus les déterminants principaux des dynamiques économiques et politiques au Liban. Non seulement la croissance économique s'est vue chuter de manière spectaculaire, mais les institutions nationales se sont fragilisées. De nombreuses réformes ont été promises, mais aucune avancée notable n'a pu être constatée, étant donné la mainmise des réseaux de clientélisme.

Le point positif intemporel accordé à l'économie du pays tourne autour de sa capacité d'adaptation, étroitement liée à la flexibilité de sa structure économique composée en grande partie (et presque exclusivement) de PME familiales. D'autre part, ce que l'on peut qualifier d'« esprit d'entreprise » est une valeur généralisée au sein de la population libanaise et le secteur bancaire et financier constitue un secteur pilier sur lequel l'économie peut compter. Malgré tout, les grandes périodes d'instabilité politique ont débouché sur des risques concrets d'insécurité et ont mis à mal l'environnement des affaires, abîmant l'attrait pour tout investissement dans le pays et dans la région.

1.2. L'économie libanaise : une préoccupation essentielle pour la PEV UE-Liban

«La contribution de l'UE témoigne de notre soutien au gouvernement libanais qui, aujourd'hui, a notamment pour tâches de mettre en œuvre une feuille de route de réformes structurelles pour stimuler le développement économique du pays dans l'intérêt de tous ⁶⁹» a affirmé Johannes Hahn⁷⁰.

Par sa PEV, l'UE encourage ardemment le Liban à poursuivre ses réformes, « *dans l'intérêt de tous ⁷¹* ». Mais les multiples impasses politiques nationales et régionales ont entravé la mise en œuvre des objectifs stratégiques économiques visés par l'UE. Il a fallu attendre l'année 2016 pour sortir temporairement le Liban de l'impasse politique, grâce à l'élection du président Michel Aoun et la formation de son gouvernement. Depuis lors, les retombées de la crise syrienne s'éternisent et le rythme des réformes structurelles avance à petits pas, freinant le développement de la croissance. De nombreux risques macroéconomiques et financiers persistent encore aujourd'hui et

⁶⁹ COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de presse, *L'UE a pour objectif de générer 1,5 milliards d'euros d'investissement au Liban en trois ans*, Bruxelles, Avril 2018, IP/18/2864.

⁷⁰ Commissaire en charge de la Politique Européenne de Voisinage.

⁷¹ Ibidem.

l'UE le réitère notamment dans ses Priorités de Partenariat ⁷²appliquées au Liban pour la période 2016-2020. Rappelons qu'il est évident que les projets de l'UE au Liban soutenus dans le cadre de la PEV sont fortement tributaires de la conjoncture ⁷³économique, sociale et politique dans le pays⁷⁴. Partant de ce fait, procédons à l'analyse suivante afin de vérifier l'efficacité de l'engagement européen dans le domaine économique et confirmer ou non notre hypothèse de départ⁷⁵.

1.3. Analyse

L'analyse de la situation au Liban par le biais d'indicateurs pertinents permettrait de juger la PEV au Liban sous l'angle économique. Une hypothèse consiste à penser que la PEV serait plus efficace, et donc plus encline à répondre à ses objectifs, dans les pays partenaires où la situation économique est non seulement prospère mais aussi en progrès. Pour affiner notre étude, nous appuierons nos arguments de comparaisons avec d'autres pays concernés par la PEV tels que la Jordanie (pays partageant une situation géographique et géopolitique presque similaire à celle du Liban) et le Maroc (premier pays à faire partie de la PEV de l'UE et seul pays bénéficiant d'un « statut avancé » parmi les partenaires du voisinage de l'UE). Suite à un passage en revue chronologique⁷⁶des différentes priorités de l'UE sur le plan de l'intégration économique, trois objectifs globaux se dégagent : renforcer le potentiel commercial du Liban⁷⁷, créer un meilleur climat d'affaires⁷⁸ et instaurer une stabilité macroéconomique et financière⁷⁹.

⁷² CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*, p. 5.

⁷³ Ibidem. L'UE souligne que les défis qui se présentent au Liban exigent que le cadre de coopération entre l'UE et le pays « *prenne en considération les circonstances exceptionnelles de la région et leurs incidences sur le Liban* ».

⁷⁴ Voir partie 2.3. *La PEV, une politique « one-size-fits-all » ?*

⁷⁵ La PEV peut s'avérer efficace dans le cas du Liban à condition que les effets propres de la politique soient conformes à ses objectifs. En d'autres termes, l'action de la PEV serait jugée efficace si celle-ci parvenait à atteindre ses objectifs.

⁷⁶ Dans la préparation de cette analyse, nous avons décidé de relever les objectifs économiques les plus englobants, les plus importants, mais aussi les plus récurrents dans les différents documents officiels qui posent les jalons de la relation entre l'UE et le Liban.

⁷⁷ EUROPEAN COMMISSION, *Programming of the European Neighborhood Instrument (ENI) – 2014-2020, Single Support Framework for EU support to Lebanon (2017-2020)* ; EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*, 2013

⁷⁸ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)* ; EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*, 2013.

⁷⁹ EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*, 2013.

1.3.1. Premier objectif : Renforcer le potentiel commercial du Liban à fin d'une plus grande intégration économique

Concernant ce premier objectif, l'UE soulève la nécessité d'asseoir le potentiel commercial du Liban, d'engendrer plus de compétitivité commerciale, une plus grande intégration dans les marchés internationaux et européen et d'encourager l'adhésion du Liban à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le résultat escompté par l'UE est l'aboutissement à une compétitivité renforcée, une expansion des exportations et une meilleure conformité aux standards internationaux des produits libanais. Qu'en est-il concrètement ?

Avant tout, rappelons que le Liban est un pays essentiellement importateur, et la part des importations de biens et de services dans le PIB libanais constitue environ 46.37% en 2017⁸⁰. En outre, l'UE est le principal partenaire commercial du Liban⁸¹ (voir annexe, tableaux 1 et 2). Les liens commerciaux entre eux sont actuellement régis par un « Accord d'Association ⁸²» entré en vigueur en avril 2006. Antérieurement, les relations commerciales étaient dictées par un accord intérimaire ⁸³ entre les deux parties, effectif en mars 2003. Cet accord établit que la CE et le Liban œuvrent progressivement pour la concrétisation d'une zone de libre-échange⁸⁴. Sur cette base, les dispositions économiques et commerciales de l'Accord d'Association bénéficient d'une application immédiate et la libéralisation progressive du commerce des produits a été mise en place. Les produits libanais disposent donc de l'immédiateté d'ouverture du marché de l'UE, à droit zéro et sans quota, à l'exception de quelques produits agricoles et agricoles transformés pour lesquels des droits de douane sont appliqués. De ce fait, les produits industriels en provenance du Liban et la plupart des produits agricoles devraient bénéficier du libre-accès sur le marché de l'UE.

L'Accord d'Association s'entérine dans le prolongement des liens privilégiés qu'entretiennent le Liban et l'UE et réaffirme ce rôle historique important endossé par le marché

⁸⁰ BANQUE MONDIALE, « Données – Liban », *Importations de biens et de services (% du PIB)*, site de la Banque Mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/liban?view=chart>, consulté le 9 juillet 2018.

⁸¹ SEAE, Le Liban et l'UE, 12/05/2016, site web https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/7917/le-liban-et-lue_fr, consulté le 12/08/2018.

⁸² COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION, *Euro-Mediterranean Agreement establishing an association between the European Community and its Member States, of the one part, and the Republic of Lebanon, of the other part – Decision and Association Agreement*, Brussels, 2002, 7293/02.

⁸³ COMMUNAUTE EUROPEENNE, *Accord intérimaire entre la CE et le Liban*, Luxembourg, 17 juin 2002.

⁸⁴ Ibidem. p.2.

libanais en tant que « *porte d'entrée sur tout le Moyen Orient* »⁸⁵. En outre, l'Accord permettrait au Liban d'encourager et épauler la modernisation économique du pays, d'ouvrir des opportunités commerciales et d'emplois et de renforcer le statut du Liban comme centre financier de première envergure à l'échelle du Moyen-Orient.⁸⁶ Certes ces lignes directrices témoignent d'une ambition grandissante de l'UE et du Liban pour faire prospérer leur relation, mais les résultats sont quelque peu contestés. « *Nous espérons que cet accord permettrait de renforcer nos exportations vers l'UE. Mais ça ne s'est pas passé comme prévu* »⁸⁷ avait déclaré le ministre de l'industrie libanais du gouvernement de 2014, Mr. Hussein Hajj Hassan. Les exportations libanaises à destination de l'UE n'ont augmenté que de peu entre 2003 et 2014. En réalité, une chute brutale des exportations libanaises en volume (Kg) est observable à partir de 2003 (voir annexe, graphique 2), soit une diminution d'environ 67%⁸⁸ entre 2003 et 2004. Une gêne fondamentale persiste selon les autorités libanaises responsables : les barrières non-tarifaires de l'UE, à savoir, les normes imposées par celle-ci entre autres en termes de qualité. « *Parfois, les conditions d'accès sont tellement strictes qu'elles produisent les mêmes effets qu'une interdiction* »⁸⁹ pour Talal Hijazi, directeur général de l'Association des industriels (AIL) au Liban. Nonobstant les nombreux efforts qui se seraient déployés au Liban, notamment la création de l'Institut des Normes Libanaises (LIBNOR), le Liban peine encore à exporter ses produits vers le marché européen. Une question pourrait alors se poser : serait-ce le Liban qui manque d'ardeur dans ses efforts d'amélioration de la qualité de ses produits en réponse aux standards et normes imposés par l'UE ou serait-ce l'Union qui exigerait des niveaux trop élevés de réglementations masquant potentiellement un « protectionnisme déguisé »⁹⁰? A priori, ce phénomène de gêne relatif à l'exportation de certains produits notamment agricoles, serait généralisé au niveau du voisinage du Sud de l'UE. Pour Vincent Legrand⁹¹, là où

⁸⁵ Invest-Export.Brussels, *Liban: Secteurs à haut potentiel: Approche du marché, Recommandations*, Novembre 2015, p. 17.

⁸⁶ SEAE, *Le Liban et l'UE: Un aperçu des relations entre le Liban et l'Union européenne*, 12 mai 2016.

⁸⁷ ROSE Sunniva, *Au Liban, l'accord de libre-échange avec l'UE fait de plus en plus grincer des dents*, L'Orient-Le-Jour, 27/10/2016.

⁸⁸ EU TRADE HELPDESK, « Statistics – Lebanon », site du EU Trade Helpdesk <http://trade.ec.europa.eu/tradehelp/statistics>, consulté le 8 juillet 2018.

⁸⁹ HAGE BOUTROS Philippe, *Les exportateurs libanais face au casse-tête des barrières normatives*, L'Orient-Le-Jour, 03/03/2017

⁹⁰ Ibidem.

⁹¹ Mr Vincent Legrand est Docteur en Science Politique, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, spécialiste du monde arabe.

ces pays sont en force, et donc surtout au niveau de l'agriculture⁹², l'UE opère un « blocage » par le biais de ses normes à n'enfreindre sous aucun prétexte.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de confirmer que la PEV ait atteint son objectif d'amélioration de l'intégration commerciale des produits libanais sur le marché européen. Que ce soit le Liban qui ne consente pas assez d'effort ou l'UE qui fasse preuve de trop de fermeté quant à la pratique des échanges commerciaux, il est clair que les produits libanais s'évertuent à pénétrer le marché européen⁹³. Les exportations libanaises à destination de l'UE sont insuffisantes et ne répondent pas aux attentes du gouvernement libanais⁹⁴ et ce, depuis la signature de l'Accord d'Association et jusqu'en 2017. En réponse à cette situation, l'UE rectifie le tir et souligne dans les *Priorités de Partenariat UE-Liban*⁹⁵ appliquées à la période allant de 2016 à 2020 qu'il sera nécessaire de fournir des efforts pour « *faciliter davantage* »⁹⁶ l'entrée des produits libanais sur le marché de l'UE et sur les autres marchés. En complément, l'UE prévoit une « *coopération et une assistance technique renforcées* »⁹⁷ pour tout ce qui a trait aux normes sanitaires et phytosanitaires, en association avec le secteur privé libanais afin de cibler de manière précise les difficultés rencontrées. Ainsi, les exportations libanaises, notamment celles des produits agricoles, pourront s'accroître, permettant au Liban de tirer un maximum de bénéfices des opportunités d'accès aux différents marchés. D'autre part, l'importance de la diaspora libanaise dans ce processus d'accès aux marchés internationaux n'est pas anodine. Ces expatriés constituent un capital humain et social qu'ils peuvent mettre à disposition de leurs compatriotes au Liban et leur ouvrir ainsi la voie vers d'autres marchés⁹⁸.

⁹² VEYRIER YVES, Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental, République française, *L'Union Européenne et ses relations de voisinage*, 2009, p.30.

⁹³ EUROPEAN COMMISSION, Joint Staff Working Document, *Report on EU-Lebanon relations in the framework of the revised ENP*, Brussels, 2017, SWD (2017) 251 final, p.8

⁹⁴ « L'UE prête à aider les produits libanais à accéder à son marché », L'Orient-Le Jour, 28/10/2016. Déclaration de Mme ABBAS Alia, directrice générale du ministère de l'économie et du commerce au Liban, en fonction depuis Mai 2014.

⁹⁵ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban* (2016)2368, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*.

⁹⁶ Ibidem, p. 6.

⁹⁷ Ibidem.

⁹⁸ NÊME Cyrille, *La diaspora libanaise : un accélérateur pour le développement des PME ?*, Le Commerce du Levant, 29 janvier 2015.

Parallèlement à cette analyse de l'évolution des exportations libanaises vers l'UE, d'autres indicateurs permettent de mesurer si la PEV a atteint son premier objectif. Si les produits libanais peinent à s'exporter, ce n'est probablement pas uniquement dû aux initiatives réglementaires de l'UE, mais aussi au fait que le Liban manque de compétitivité⁹⁹. Premièrement, le coût requis pour s'assurer de la conformité des documents ¹⁰⁰à fin d'exportations est de 100 USD ¹⁰¹(voir annexe, tableau 3) pour le Liban de 2014 à 2017. Aucune amélioration n'est donc identifiable. Quant au coût attribué à la Jordanie, il est de 16 USD pour la même période. Le Liban est donc clairement en manque de compétitivité par rapport à son voisin, également partenaire de la PEV, mais reste légèrement plus compétitif que le Maroc pour lequel le coût est de 107 USD. En outre, concernant le temps pour exporter ¹⁰²(en nombre d'heures et en termes de vérification de la conformité des documents) (voir annexe, tableau 4), le Liban affiche un résultat de 48 heures alors que 6 heures seulement sont nécessaires à la Jordanie et 26 heures au Maroc. Ces chiffres ne font que renforcer l'hypothèse selon laquelle le Liban manque de compétitivité. Il est donc difficile d'envisager que l'UE puisse concrétiser son résultat attendu d'une compétitivité renforcée. D'autre part, l'Indice Global de Compétitivité¹⁰³ calculé pour la période allant de 2012 à 2017 démontre clairement un recul du Liban dans les classements annuels. En effet, si le Liban occupait la 91^e position sur les 144 pays étudiés pour les années 2012-2013 avec un score de 3.84 sur une échelle de 1 à 7, il se positionne en 2014-2015 à la 113^e position avec un score de 3.7. Pour rappel, l'économie libanaise est très peu diversifiée, et mise surtout sur les services, les secteurs du tourisme et de l'immobilier. Mais la situation géopolitique environnante n'en est pas moins fautive. Le pays est encerclé par un environnement macroéconomique instable, et des institutions en proie à la corruption et

⁹⁹ WORLD ECONOMIC FORUM, *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Schwab Klaus, p.178.

¹⁰⁰ La conformité des documents englobe le temps et les coûts nécessaires à toutes les agences gouvernementales, de l'économie d'origine, de destination et de transit. Le but est de mesurer le poids total de la préparation du paquet de documents qui permettra d'accomplir le commerce international pour les produits et partenaires concernés. Source : Banque Mondiale.

¹⁰¹ BANQUE MONDIALE, « Données – Liban », site de la Banque Mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/liban?view=chart>, consulté le 7 avril 2018.

¹⁰² Ibidem.

¹⁰³ WORLD ECONOMIC FORUM, *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Schwab Klaus. A noter que les scores attribués par pays varient sur une échelle de 1 à 7 : 1 (pas compétitif) et 7 (très compétitif)

l'inefficacité¹⁰⁴. La crise syrienne a fortement contribué à précariser le pays. Pour André Rizzo¹⁰⁵, la crise syrienne aurait aggravé la conjoncture économique du pays, engendrant de nouveaux coûts, à la fois en termes de revenu national mais aussi de chômage. Le brouillard d'incertitude s'opacifie et l'UE s'en préoccupe sérieusement¹⁰⁶. Notons également que le Liban constitue le pays le plus endetté de la région MENA et est troisième au classement mondial des pays les plus endettés en 2017¹⁰⁷ après le Japon et la Grèce, avec une dette d'environ 149% du PIB¹⁰⁸. Ces indicateurs soulignent d'autant plus la difficulté pour le Liban de renforcer son potentiel commercial et de gagner en compétitivité, brouillant toute piste d'atteinte potentielle du résultat attendu par l'UE dans sa PEV. La clé du dénouement devrait porter sur l'établissement d'une stratégie concrète et/ou d'institutions¹⁰⁹ aptes à promouvoir de manière dynamique et efficiente les exportations.

Quant à l'adhésion à l'OMC, c'est une priorité que l'UE réitère et ce depuis l'Accord d'Association de 2006. Ce dernier stipulait déjà qu'il fallait renforcer la position du Liban dans ses négociations afin d'intégrer l'OMC. Aujourd'hui les négociations n'affichent aucun progrès dans la relance de la candidature du Liban à l'Organisation¹¹⁰.

En résumé, le premier objectif analysé ne serait pas atteint aujourd'hui. L'état des relations commerciales entre l'UE et le Liban n'est, jusqu'à présent, pas satisfaisant pour le gouvernement libanais. La libéralisation des échanges entre les deux parties aurait plus profité à l'UE qu'au Liban¹¹¹. D'autre part, le pays manque de compétitivité par rapport à d'autres pays du voisinage, mais l'hypothèse selon laquelle l'UE serait à l'origine de ce recul n'est pas à écarter selon les

¹⁰⁴ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », site du Bertelsmann Stiftung <http://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/LBN/> , rubrique Market Economy Status

¹⁰⁵ Mr. André Rizzo est responsable politique pour le Service Extérieur de l'Action de l'UE, Chargé Relations Internationales – Division Liban, à Bruxelles. Il fut rencontré à deux reprises dans le cadre de la rédaction de cet article.

¹⁰⁶ L'UE a déployé environ un milliard d'euros en aide au Liban depuis le commencement de la crise syrienne. Ce montant couvre entre autres l'aide humanitaire et l'aide aux réfugiés mais aussi aux Libanais se trouvant dans une situation de précarité. Une partie de ce montant provient de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) aux fins de renforcer les institutions libanaises et soutenir la fourniture de services de base.

¹⁰⁷ BUSINESS INSIDER UK, The 23 countries with the highest levels of debt to GDP, 30/06/2017, dernière consultation: 11/07/2018

¹⁰⁸ REPUBLIC OF LEBANON, MINISTRY OF FINANCE, PUBLIC DEBT DIRECTORATE, *General Debt overview*, 2018.

¹⁰⁹ Extrait d'une interview que nous avons menée dans le cadre de ce mémoire auprès d'une personne travaillant pour la Délégation de l'UE à Beyrouth qui a choisi de garder l'anonymat.

¹¹⁰ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », p. 22.

¹¹¹ SAWAYA Pierre, OLJ, Instauration de la zone de libre-échange entre le Liban et l'UE, 02/03/2015.

autorités libanaises dans la mesure où les standards qui seraient imposés maquilleraient une forme de protectionnisme.

1.3.2. Le deuxième objectif : Créer un meilleur climat d'affaires

Le deuxième objectif visé par la PEV est de créer un meilleur climat d'affaires, notamment pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et développer le marché local. Dans ce cadre, l'UE attend en termes de résultats que les PME aient davantage et plus facilement accès au financement et que l'environnement soit plus adéquat pour les investissements, y compris étrangers¹¹². Procédons à l'analyse. Tout d'abord, selon l'Ease of Doing Business Index¹¹³ établi par la Banque Mondiale, si l'on compare les indices du Liban à ceux du Maroc ou de la Jordanie, il est apparent que le Liban est le pays où il est le moins facile de faire des affaires. Sur la période s'étendant de 2015 à 2017, l'indice « Ease of doing business » au Liban est en augmentation, traduisant un manque d'amélioration, obstacle à un environnement plus adéquat pour les investissements. Selon un classement établi par le World Economic Forum¹¹⁴ en 2017, l'instabilité du gouvernement, la corruption, l'offre d'infrastructures insuffisante et inadéquate, la bureaucratie vaine du gouvernement et l'instabilité politique constituent les cinq facteurs les plus problématiques pour faire des affaires au Liban.

Ease of doing business index (1=easiest ; 185=most difficult)	2015	2016	2017
LIBAN	122	126	133
MAROC	68	68	69
JORDANIE	119	118	103

Source : Banque Mondiale

¹¹² EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*, 2013 ; CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban (2016)2368*, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*.

¹¹³ Cet indice établit la facilité de faire des affaires selon les pays. Les scores varient entre 1 et 185 : 1 signifiant que l'environnement et les régulations qui s'y trouvent sont propices aux affaires. Source : Banque Mondiale, *Ease of doing business index*.

¹¹⁴ WORLD ECONOMIC FORUM, *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Schwab Klaus, p.178, *Most Problematic factors for doing business*, 2017.

En outre, la notation souveraine des agences Standards & Poors et Fitch pour le Liban en 2017 est loin d'entrouvrir les voies de l'optimisme aux investisseurs. En effet, depuis 2013 et jusqu'en 2017, la notation attribuée au Liban est de B-¹¹⁵, d'où le caractère « hautement spéculatif » du marché libanais. Cela signifie que la capacité durable de paiement est inévitablement et fortement dépendante du climat commercial ou économique. Parallèlement, le Maroc obtient la notation de BBB-¹¹⁶, son marché devenant ainsi de « qualité moyenne inférieure », moins vulnérable que celui du Liban. Quant à la Jordanie, avec sa note BB, elle s'inscrit dans un marché spéculatif. Créer un meilleur climat d'affaires au Liban pourrait s'avérer être une tâche difficile. Cet objectif posé par la PEV serait apparemment trop ambitieux, d'autres priorités pouvant être avancées. Par ailleurs, entre 2003 et 2017, le temps de démarrage d'une entreprise au Liban s'est considérablement réduit, passant de 53 à 15 jours. Ceci ne peut que contribuer à améliorer l'environnement pour les affaires dans le pays. Toutefois, depuis 2009, ce temps nécessaire demeure inchangé (voir annexe, tableau 5). En outre, et comparativement avec le Maroc ou la Jordanie, soulignons qu'en 2017, le Liban est le pays nécessitant le plus de temps pour démarrer une entreprise (15 jours contre 12.5 pour la Jordanie et 9 pour le Maroc). Ce deuxième objectif de la PEV aurait donc plus de probabilité d'être atteint au Maroc ou en Jordanie qu'au Liban dans la mesure où les investissements pourraient prospérer de manière plus adéquate.

Temps nécessaire pour démarrer une entreprise (en jours)	2003	2017
LIBAN	53	15
MAROC	35	9
JORDANIE	79.5	12.5

Source : Banque Mondiale, *Ease of doing business index*

¹¹⁵ BANQUE DU LIBAN, *Rapport de la Banque du Liban en réponse aux erreurs contenues dans un document récemment publié, Tableau No 1 : Notation souveraine des agences S&P et Fitch, taux d'intérêt sur la monnaie locale*, p. 2, 2017.

¹¹⁶ FINANCE NEWS, *Fitch confirme la note souveraine du Maroc « BBB- » avec perspective stable*, 29/03/2018, consulté le 12/07/2018.

Par ailleurs, en analysant l'indice de liberté économique ¹¹⁷(voir annexe, tableau 6), notons qu'à partir de 2013 le Liban se classe parmi les économies en grande partie non-libres¹¹⁸ et que son score est en décroissance. Par opposition, le Maroc et la Jordanie affichent des scores plus élevés, les plaçant ainsi parmi les économies modérément libres. Le Maroc voit un accroissement de son score à partir de 2014, traduisant donc potentiellement une amélioration de son économie.

La consolidation de la compétitivité des entreprises libanaises constitue un défi majeur, d'autant qu'il y a eu altération de l'environnement économique suite aux divers événements conflictuels majeurs, dont le conflit de 2006 avec Israël et la crise syrienne en 2010. L'essor du secteur privé est au cœur de la question du développement économique au Liban. Les PME sont en effet la pierre d'angle de l'économie libanaise, et la première source de création d'emplois. Nonobstant son dynamisme, le secteur privé souffre d'un climat d'affaires incommode et de faibles infrastructures. Malgré tout, le Liban est ouvert aux investissements directs étrangers (IDE) et montre une vigoureuse performance dans l'attrait de ceux-ci selon le rapport de 2017 sur les investissements mondiaux de la CNUCED¹¹⁹. Les flux d'IDE à destination du Liban ont connu une croissance jusqu'en 2010. L'instabilité en Syrie et la crise économique de 2008 qui a fortement impacté l'économie européenne ont contribué à affaiblir ce dynamisme pourtant bien lancé. En 2016, les flux d'IDE étaient de 4.94% du PIB libanais, le taux le plus élevé parmi les pays de la région MENA selon la Banque du Liban. Cela donnerait à penser que la PEV pourrait atteindre son objectif de créer un meilleur climat d'affaires, notamment pour les PME et de développer le marché local mais notre analyse des quelques indices et facteurs atteste d'un certain scepticisme.

Une contribution de l'UE par sa PEV s'avère importante dans le cadre du processus de création d'un meilleur climat d'affaires et d'amélioration de la compétitivité des entreprises particulièrement pour les PME. Pour 61.4% ¹²⁰ d'entre elles, la corruption représente un frein majeur à leur activité et leur prospérité. Au-delà du soutien aux réformes législatives à travers le

¹¹⁷ ECONOMIC FREEDOM INDEX, *Country Report: Lebanon*, 2018 by the Heritage Foundation.

¹¹⁸ Ibidem. Dans une économie libre, les individus bénéficient d'une liberté de travailler, produire, consommer et investir. Le gouvernement d'une économie libre ouvre la voie pour des possibilités d'emploi, d'obtention de capital, et les marchandises circulent librement dans les limites de la protection de la liberté elle-même. Les scores attribués aux économies sont les suivants : 40-50 : économie réprimée ; 50-60 : économie en grande partie non-libre ; 60-70 : économie modérément libre ; 70> : Economie en grande partie libre.

¹¹⁹ UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT, *World Investment Report 2017: Investment and the Digital Economy*, p.53.

¹²⁰ BANQUE MONDIALE, « Données – Liban », site de la Banque Mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/liban?view=chart>, consulté le 13 juillet 2018.

dialogue politique, l'UE s'engage à conforter le climat opérationnel des affaires, notamment en améliorant la compétitivité du secteur privé. Il est d'autant plus évident qu'un bon cadre macroéconomique est synonyme d'intérêt stratégique commun au Liban et à l'UE et est capital pour l'établissement d'un climat d'affaires attractif et florissant. La conférence CEDRE¹²¹ organisée en avril 2018 fut l'occasion pour le Liban de lever des fonds, notamment provenant de l'UE, pour financer un programme de grande ampleur pour des investissements. En outre, André Rizzo nous confirme que l'UE soutient beaucoup le Liban notamment grâce au Plan d'Investissement Externe de l'UE qui pourrait fournir un instrument efficace pour attirer les investisseurs potentiels. De plus, le Liban s'est engagé au niveau politique à l'adoption de nouvelles législations dans le cadre du droit des entreprises en vue de faciliter l'accès à leur financement. Et avec la signature de la charte euro-méditerranéenne des entreprises, le Liban confirme son sérieux dans le processus de simplification des procédures administratives des entreprises et d'aides aux PME. De surcroît, des centres pour le développement des entreprises existent depuis 2008, avec l'appui financier de l'UE.

Il découle de cette analyse que ce deuxième objectif émanant de la PEV est d'envergure mais non encore atteint. Dès lors, il appartient à l'UE de cibler le cœur de la déficience, et au Liban de procéder aux réformes structurelles nécessaires. Une économie formelle florissante engendrera des recettes conséquentes, octroyant ainsi un soutien de la prestation des services publics et le renforcement de la légitimité des institutions publiques. L'encouragement de la compétitivité et de la diversification associé à un secteur privé énergétique pourront renforcer l'économie nationale et stimuler la création d'emplois dans le respect des législations libanaises. La contribution ardente des entreprises et de la population y compris la diaspora libanaise dans les innovations et l'économie de la connaissance, ainsi que dans la création d'emplois profitables à l'ensemble de la communauté pourra aboutir à ce résultat.

Plus généralement, les pays financés par l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) se caractériseraient par un climat d'affaires relativement pauvre.¹²² Il est dès lors compliqué de

¹²¹ Conférence Economique pour le Développement par les Réformes et avec les Entreprises (CEDRE) est une conférence tenue à Paris le 6 avril 2018 afin de permettre au Liban de valider un plan d'investissements de plusieurs milliards de dollars par le biais de financements octroyés par une quarantaine de pays et une dizaine d'organisations internationales.

¹²² Ibidem.

percevoir les effets concrets des programmes financés par la PEV et plus particulièrement l'IEV sur les progrès économiques.

1.3.3. Le troisième objectif : Instaurer une stabilité macroéconomique et financière

Le troisième et dernier objectif de la PEV à explorer est celui de la stabilité macroéconomique et financière, de la relance de la croissance économique et de la création d'emplois¹²³. Sur ce point, l'UE souhaite qu'une stratégie de long terme pour la réduction de la dette soit formulée et que prolifèrent des opportunités d'emploi.

Avant le conflit de 2006 opposant le Hezbollah à Israël, le gouvernement libanais nourrissait l'objectif de réduire la dette de 175% du PIB (2005) à 138%¹²⁴. Outre cela, le déficit budgétaire devait passer de 8% du PIB (2005) à 3% pour l'année 2010¹²⁵. Ce programme impliquait des réformes¹²⁶ combinant à la fois des mesures budgétaires, structurelles et sociales. Mais les menaces de long terme qui pesaient sur le Liban étaient au cœur des priorités. Les hostilités de 2006 marquent donc un tournant dans l'évolution de l'état de l'économie libanaise¹²⁷. La croissance économique est considérablement ralentie¹²⁸ et la mise en œuvre concrète de réformes retardée. De là, l'inertie envahit la majorité des secteurs, crispant la consommation privée et publique ainsi que les investissements. Le secteur bancaire est le seul ayant résisté à cette instabilité voire même augmenté sa rentabilité grâce au soutien des pays du Golfe. Au lendemain du conflit, et dans la foulée de la reconstruction, le Liban observe un afflux d'investissements bruts émanant des pays arabes, propulsant le taux de croissance annuel du PIB (voir annexe, graphique 3). Près d'une année après les hostilités, le taux de croissance économique est multiplié par 6, passant d'environ 1.5% en 2006 à 9.35% en 2007. Simultanément, des fonds sont accordés par l'UE via l'IEV pour un montant d'environ 309 millions d'euros¹²⁹. Les années 2008 et 2009 sont également porteuses d'optimisme, accusant une croissance à deux chiffres. A partir de 2010, force

¹²³ EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*.

¹²⁴ COMMISSION EUROPEENNE, *Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, République Libanaise, Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010*, p.7.

¹²⁵ Ibidem.

¹²⁶ Ibidem.

¹²⁷ Ibidem.

¹²⁸ La croissance économique libanaise annuelle est passée d'environ 6% en 2004 à près de 1.5% en 2006. Source : Banque Mondiale, « *Données Liban* », *Croissance du PIB (% annuel)*.

¹²⁹ COMMISSION EUROPEENNE, *Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, République Libanaise, Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010*.

est de constater que la promesse de réduction de la dette publique engagée par le gouvernement en 2005 a bien été tenue (138%). En revanche, le déficit budgétaire espéré de 3% avoisine les 7% du PIB et aujourd'hui, la situation ne s'améliore pas. Le déficit budgétaire enregistré en 2017 est de 9%¹³⁰ et la dette publique représente environ 150% du PIB¹³¹. Pourtant, selon Marwan Barakat, directeur du département de recherche auprès d'une grande banque libanaise, le ratio d'endettement serait moins élevé que ceux de la décennie précédente. Et même si ces ratios étaient excessifs, le Liban n'a paradoxalement pas traversé de crise car les flux financiers entrants étaient soutenus¹³². En réalité, la diaspora libanaise endosse un rôle considérable dans la monétisation du pays. Selon le Financial Times¹³³, le montant annuel envoyé par la diaspora à leur famille au Liban varierait entre 7 et 8 milliards de dollars, montant considérable qui pourrait constituer un catalyseur de développement des entreprises au sein du pays.

Concernant le taux de chômage, d'après les statistiques de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ¹³⁴il serait plus ou moins stable et bas, et graviterait autour de 6% depuis 2009. Mais le chômage des jeunes atteindrait des niveaux très élevés, environ 20%¹³⁵. Comparativement avec le Maroc et la Jordanie, le Liban est le pays dans lequel le taux de chômage est le moins élevé sur toute la période allant de 2002 à 2017 (voir annexe, tableau 7). Malgré ce constat, une amélioration en termes d'emploi n'est pas encore observée. Mais selon le Premier ministre libanais Saad Hariri, 900,000 emplois¹³⁶ pourraient être créés avec l'implémentation des différents projets énoncés lors de la conférence CEDRE d'avril 2018. Pour André Rizzo, cette conférence constitue une bonne opportunité pour l'UE de réaffirmer son soutien au Liban sur base d'une vision stratégique de long terme.

¹³⁰ WORLD BANK, Public Documents, Macroeconomics and Fiscal Management Global Practice, and Poverty Global Practice, Report, LEBANON.

¹³¹ INTERNATIONAL MONETARY FUND, *Lebanon: Staff Concluding Statement of the 2018 Article IV Mission*, February 2018.

¹³² OUAZZANI Kenza, «La dette publique libanaise est loin d'être insoutenable, selon Bank Audi », L'Orient-Le Jour, 12/05/2017.

¹³³ FINANCIAL TIMES, 2017, «Lebanese investment potential remains despite turmoil», Jonathan Wheatley.

¹³⁴ International Labour Organization, *Unemployment rate – ILO modelled estimates*, May 2018. Dernière consultation: 13/07/2018.

¹³⁵ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », p. 18.

¹³⁶ AGENCE NATIONALE DE L'INFORMATION – REPUBLIQUE LIBANAISE, Hariri: CEDRE est le début d'un processus de modernisation de notre économie et une commission suivra la mise en œuvre des projets et des réformes de transparence, 11 avril 2018.

Concernant la stabilité financière, le Fonds Monétaire International met l'accent sur la haute performance du secteur bancaire au Liban qui a réussi à maintenir une stabilité malgré les turbulences régionales et nationales. La monnaie nationale se distingue par une stabilité hors norme, permettant ainsi au Liban de récolter le score de 7/10 selon le Bertelsmann Stiftung index¹³⁷.

Finalement, pour ce troisième objectif, le bilan est partagé. Si la stabilité financière est un acquis, la prospérité macroéconomique quant à elle demande à être stimulée. La PEV souligne l'importance de la longévité des réformes à entreprendre dans le pays mais le Liban serait plus enclin à s'attarder sur les intérêts de court terme ¹³⁸alors que les politiques de stabilité macroéconomique sont par définition des initiatives de long terme. Ce fait dénonce encore une fois le retard du pays dans l'adoption de réformes structurelles, une étape cruciale pour pouvoir avancer et par la suite atteindre les objectifs de la PEV.

Pour conclure cette partie, rappelons que le développement économique est un angle d'intervention crucial et stratégique pour la stabilisation des pays partenaires. La crise syrienne a lourdement impacté les conditions socio-économiques qui prévalaient au Liban, tant au niveau de l'investissement public que dans le climat général des affaires. Dans son article « *L'économie libanaise : risque et perspectives* »¹³⁹, Georges Corm attire l'attention sur le fait que le « *changement de mentalité économique et financière* » ne va pas de soi. « *Les amis du Liban, qu'il s'agisse des pays de l'Union Européenne, la France en tête, ou des organismes multilatéraux de financement* »¹⁴⁰ sont pour l'auteur des sources importantes de soutien et d'appui pour ce pays et peuvent significativement accélérer le changement. Ce faisant, le Liban pourrait s'épargner les tourments d'une crise sociale et économique dans l'avenir, crise dont la probabilité n'est que grandissante si la situation régionale instable perdure et si le Liban doit en payer les frais à cause de son système politique confessionnel, comme il l'aurait fait dans le passé.

¹³⁷ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », site du Bertelsmann Stiftung, p.23.

¹³⁸ Ibid. p.24.

¹³⁹ CORM GEORGES, « *L'économie libanaise: risques et perspectives* », ACCOMEX, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce d'Industrie de Paris.

¹⁴⁰ Ibidem p.8

L'impact de l'action de l'UE au Liban dépend principalement du progrès potentiel des réformes, notamment celles liées à un climat d'affaires transparent et des institutions en bon fonctionnement. Il est indéniable que le manque de coordination entre les différents ministères et agences libanais met un frein considérable au progrès et à l'action de l'UE. Pour tempérer la situation, l'UE s'applique à poursuivre le dialogue avec le gouvernement libanais afin d'encourager les réformes et leur implémentation concrète. Selon un document obtenu auprès de l'ambassade d'un Etat membre de l'UE au Liban, la PEV a été le déclencheur d'un rapprochement stratégique entre l'UE et le Liban démontrant une volonté de dépasser la limite de la simple coopération pour se diriger vers une véritable intégration économique.

2. La gouvernance et l'état de droit : un second domaine d'action de l'UE

A côté de l'attention portée par la PEV aux aspects économiques, le thème de la gouvernance et de l'état de droit n'en est pas moins important. Au cours de son dialogue continu avec le Liban, l'UE réitère l'intérêt que celle-ci porte à l'instauration d'une bonne gouvernance associée à une transparence des institutions et au respect le plus total de l'état de droit et de la démocratie.

2.1. Le premier objectif : Améliorer l'efficacité, la bonne gouvernance, et la transparence de l'administration publique

Eu égard à ce premier objectif¹⁴¹, le résultat escompté est l'adoption d'une législation anti-corruption, la mise en œuvre de réformes structurelles et la mise en place d'institutions transparentes. Qu'en est-il sur le terrain ?

Nonobstant la ratification ¹⁴²par le Liban de la Convention des Nations Unies contre la corruption du 22 avril 2009, le pays enregistre des niveaux importants de corruption. Selon l'Indice de Perception de la Corruption de 2017¹⁴³, sur 180 territoires pris en considération, le Liban

¹⁴¹ COMMISSION EUROPEENNE, Proposition conjointe de décision du Conseil concernant la position de l'Union au sein du Conseil d'association institué par l'accord *euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du deuxième plan d'action UE-Liban dans le cadre de la PEV*, 2013, JOIN (2013) 14 final.

¹⁴² NATIONS UNIES, *Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption*, Distr. générale, 8 février 2016, CAC/COSP/IRG/I/4/1/Add.31

¹⁴³ TRANSPARENCY INTERNATIONAL, "Corruption Perceptions Index – Lebanon", website of Transparency International <https://www.transparency.org/country/LBN>, consulté le 5 avril 2018.

occuperait la 143^e place parmi les pays les plus corrompus au monde avec un score de 28 sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (intègre), et ce score ne s'améliore guère depuis 2012.

Indice de Perception de la Corruption (0= très corrompu ; 100= intègre)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LIBAN	30	28	27	28	28	28

Source : *Transparency International Corruption Perception Index*.

De plus, selon un sondage de 2016 émis par *Transparency International* ¹⁴⁴ dans son Baromètre Global de Corruption¹⁴⁵, 92% des citoyens libanais dénoncent une réelle augmentation de la corruption durant la dernière année précédant le sondage. Et d'après 76% de la population interrogée aucune initiative concrète n'aurait été prise de la part du gouvernement pour y remédier. Depuis son indépendance en 1943, le Liban a été gouverné par le biais d'accords de partage de pouvoir entre les différentes confessions. Ce système, toujours d'actualité, s'est installé à tous les niveaux de la gouvernance et au sein de la société libanaise, faisant du compromis la règle d'or. A première vue, ce mécanisme peut sembler adéquat, mais toute réflexion faite, ce dispositif a contribué à rigidifier le système politique libanais, usant de cette structure consociationaliste pour satisfaire les intérêts propres. Pour Ziad Hafez¹⁴⁶, le système confessionnel libanais est en lui-même une corruption du principe de la gouvernance politique¹⁴⁷. La culture confessionnelle telle qu'elle se présente dans ce pays trouble toute éventualité de légitimation de l'entité étatique et de ses institutions¹⁴⁸. Dès lors, la corruption est devenue un fléau au quotidien, touchant autant le secteur politique que judiciaire mais aussi l'administration publique ou encore la police¹⁴⁹.

Déjà en 2007, l'UE, par son Instrument Européen de Voisinage (IEV) et de Partenariat, et plus particulièrement dans le *Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme indicatif*

¹⁴⁴ Transparency International est une ONG créée en 1993. Le cœur de son initiative cherche à pointer du doigt la corruption internationale en sensibilisant l'opinion publique.

¹⁴⁵ TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *People and Corruption: Middle East & North Africa Survey 2016 – Global Corruption Barometer*.

¹⁴⁶ HAFEZ Ziad, « La rente et le confessionnalisme au Liban », *Confluences Méditerranée* 2009/3 (N°70), p.89-103. DOI 10.3917/come.070.0089

¹⁴⁷ Ibidem p.14.

¹⁴⁸ Ibidem.

¹⁴⁹ TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *People and Corruption: Middle East & North Africa Survey 2016 – Global Corruption Barometer*.

*national 2007-2010*¹⁵⁰, soutient que la lutte contre la corruption se doit d'être une priorité. L'aide octroyée par la CE au Liban « *doit renforcer les mesures de lutte contre la corruption* »¹⁵¹. Il est incontestable que l'UE encourage le Liban – notamment dans le cadre des Priorités de Partenariat pour la période allant de 2016 à 2020 – dans la poursuite des efforts de réforme pour la lutte contre la corruption qui « *nuit à la croissance et au développement économique* »¹⁵². Cette lutte reste « *fondamentale afin d'obtenir les résultats pour toutes les priorités de partenariat* »¹⁵³.

Pour éradiquer ce fléau, le Liban a amorcé des réformes. La Déclaration du gouvernement libanais de décembre 2016¹⁵⁴ plaidant pour la nouvelle page qui se tourne pour le pays, souligne la nécessité de lutter contre ce phénomène et d'établir des institutions de plus en plus solides et transparentes. Pour la première fois, un ministre d'Etat est désigné par mandat pour combattre la corruption. Une loi est même adoptée en février 2017, appelée « Loi sur l'accès à l'information », proposée pour la première fois en 2011¹⁵⁵. Selon André Rizzo, le Liban ne manque pas de volonté pour lutter contre la corruption. Cela se confirme avec la création en février 2017 d'un ministère des Affaires anti-corruption auquel l'UE apporte son plein soutien. Le gouvernement libanais s'est engagé à effectuer des réformes de nature politique et économique via un amendement de la législation, une adaptation des politiques et un effort croissant pour une meilleure administration publique. Par cette double résolution d'adhésion à des principes péremptaires et de volonté de réformes, le Liban ne peut que recevoir l'appui et l'encouragement de l'UE. Cependant, la nécessité d'instaurer des réformes structurelles, et donc, de plus long terme est imminente. Pour notre interlocuteur, des efforts restent encore à déployer.

Il est clair que ce premier objectif d'amélioration de l'efficacité, de la bonne gouvernance, et la transparence de l'administration publique n'est pas réellement atteint. Le Liban demeure

¹⁵⁰ COMMISSION EUROPEENNE, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, République Libanaise, *Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010*.

¹⁵¹ Ibidem.

¹⁵² CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban (2016)2368*, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*.

¹⁵³ Ibidem.

¹⁵⁴ Déclaration effectuée suite à l'élection du nouveau président de la République libanaise, Michel Aoun.

¹⁵⁵ EUROPEAN COMMISSION, Commission Implementing Decision of 6.12.2017, *modifying Commission Implementing Decision C (2015) 6924 final of 7.10.2015 on the Annual Action Programme 2015 Part II in favor of the Republic of Lebanon to be financed from the general budget of the European Union*, Brussels, 2017, C (2017) 8257 final.

encore sous le joug d'un niveau de corruption non négligeable. Aujourd'hui cet objectif n'en demeure pas pour le moins une priorité mais le Liban peine à y remédier malgré les efforts consentis.

2.2. Le second objectif : Renforcer la démocratie et l'état de droit

En second objectif, l'UE escompte que les principales fonctions démocratiques soient renforcées et que la société civile soit de plus en plus impliquée dans les prises de décisions publiques.

Inutile de rappeler la solennité accordée à la valeur de la démocratie par l'UE. « *Soutenir la démocratie de par le monde constitue une priorité pour l'Union européenne. La démocratie est le seul régime qui permette à la population de jouir pleinement de l'exercice des droits de l'homme. Elle est également un facteur déterminant pour le développement et la stabilité à long terme* »¹⁵⁶. Les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux constituent donc un élément crucial dans la relation qu'entretiennent l'UE et le Liban. Les deux parties collaborent intensivement notamment à travers une gestion des responsabilités. Cette coopération est confortée par la volonté d'appuyer le Liban en tant que « *modèle de modération pour la région* »¹⁵⁷ et la nécessité de mettre en valeur le rôle capital endossé par son secteur privé dynamique et sa société civile très active¹⁵⁸. Le Liban ne peut que corroborer l'importance de cette valeur promue par l'UE et rappelle l'importance accordée aux valeurs de la démocratie, la souveraineté, l'indépendance, les libertés fondamentales, l'égalité entre citoyens mais aussi l'unité du territoire, de la population et des institutions nationales¹⁵⁹.

Avant le déclenchement du conflit de 2006, le Liban avait entamé un long processus de développement institutionnel, de reconstruction et de réforme (évoqué dans la partie portant sur les objectifs de nature économique). Le retrait des forces syriennes en 2005 sous la pression internationale et les élections législatives de mai 2005 déclenchent la première étape d'un

¹⁵⁶ PARLEMENT EUROPEEN, Fiches techniques sur l'Union européenne, *Promotion de la démocratie et observation des élections*, 2018.

¹⁵⁷ CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision no 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban (2016)2368*, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*, p.3.

¹⁵⁸ Ibidem.

¹⁵⁹ Ibidem

processus de transition ponctué de stabilité et de démocratie. A partir de là, un nouveau gouvernement se forme sous la houlette du Premier ministre de l'époque, Fouad Siniora. Ces élections renforcent l'idée de consolidation du système démocratique libanais et pour la première fois, l'UE s'implique en dépêchant sur place des observateurs de la procédure électorale.

Le déficit démocratique est une réalité du monde arabe¹⁶⁰, même si la tendance se généralise au monde entier. Quoi qu'il en soit, faire participer la population au processus de réformes ne peut qu'encourager la démocratie. Le consentement par le Parlement libanais le 16 juin 2017 d'une nouvelle loi électorale guidant les élections législatives de mai 2018 et le programme « Appui à la réforme électorale et à la participation démocratique au Liban »¹⁶¹ témoignent des aptitudes des entités nationales à organiser des élections vêtues de crédibilité et de transparence dans le pays.

Après ce passage en revue des différentes initiatives entreprises par les autorités libanaises, une analyse de certains indices reflète de la situation actuelle s'impose. L'indice global de démocratie ¹⁶²établi par *The Economist* pour le Liban entre 2006 et 2015 oscille entre 4 et 6, traduisant un régime hybride. Par ailleurs, tel qu'il est observable sur le graphique (voir annexe, graphique 4), deux points d'inflexion à la fois temporaires et politiques interpellent : 2010, point marquant le commencement des printemps arabes et 2012, année du déclenchement du conflit syrien. Comment peut-on expliquer ce résultat ?

Il est tout à fait concevable d'associer la cohabitation politico-confessionnelle au Liban à un exemple de démocratie. Pourtant cela est contestable¹⁶³. Pour Colette Saba¹⁶⁴, il faudrait plutôt parler d'une véritable « crise de la démocratie » au Liban. En effet la démocratie ne se limite guère au « *droit ouvert aux citoyens de changer les dirigeants par la voie des urnes sans contraintes* »¹⁶⁵,

¹⁶⁰ BISTOLFI Robert, « Europe, Méditerranée, monde arabe: une nouvelle donne? ». *Confluences Méditerranée* 2004/2 (No 49). DOI 10.3917/come.049.0011, p.11.

¹⁶¹ COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *Nouveau programme d'aide pour le Liban : l'UE s'engage fermement à soutenir le développement et la stabilité du pays*, 2017, IP/17/5290.

¹⁶² Cet indice constitue une synthèse des éléments suivants : la culture démocratique, la capacité du gouvernement à mettre en œuvre son programme, le respect des libertés civiles, la participation citoyenne et la qualité du processus électoral. A chaque pays est attribué un score allant de 0 à 10 (0 à 4 : régime autoritaire ; 4 à 6 : régime hybride ; 6 à 8 : démocratie imparfaite ; 8 à 10 : démocratie complète). Source : *The Economist, Perspective monde*, date de dernière consultation : 02/07/2018

¹⁶³ EL-BACHA Mona, « Démocratie et culture politique libanaise », *Confluences Méditerranée* 2009/3 (N°70), p.71-87. DOI 10.3917/come.070.0071.

¹⁶⁴ Extrait de notre interview menée avec cette experte.

¹⁶⁵ EL-BACHA Mona, op.cit, p. 72.

mais elle mêle également le renforcement d'une culture citoyenne témoin de la maturité du système politique et qui y exercerait une influence considérable¹⁶⁶. Or, malgré l'activisme de la société civile libanaise, il est rare que l'implication de celle-ci débouche sur un réel changement¹⁶⁷. L'experte souligne aussi que la présence de la corruption à haute échelle contribue encore plus à fausser toute initiative démocratique. André Rizzo confirme également que la division de nature confessionnelle telle qu'elle se présente dans le cas de ce pays aurait tendance à intimider un quelconque progrès. Pour lui, il est clair qu'il existe un manque d'indépendance au niveau des corps institutionnels, immobilisant ainsi toute forme de démocratie. L'évolution temporelle de l'indice de démocratie attribué au Liban conforte cette idée : une diminution de l'indice entre 2010 et 2017 est en effet observable, passant de 5.82 à 4.72¹⁶⁸. Il est indéniable que les retombées du printemps arabe et de la crise syrienne qui a suivi expliquent ce fait.

En examinant de plus près les résultats obtenus par le Bertelsmann Stiftung Transformation Index (BTI)¹⁶⁹, plus précisément la corrélation établie entre la gouvernance et la démocratie pour l'année 2018 (voir annexe, graphique 5), nous constatons que le Liban se caractérise par un niveau faible de gouvernance, le qualifiant d' « autocratie modérée ». De plus, selon l'Eurobaromètre établi par l'UE pour le voisinage en 2014¹⁷⁰, 63% de la population libanaise ne serait pas satisfaite du fonctionnement de la démocratie dans le pays. A l'inverse du Liban, l'indice de démocratie du Maroc est en augmentation depuis 2010, passant de 3.83 à 4.87 en 2017. Par conséquent, et, graphiques à l'appui (voir annexe, graphique 6), même en affichant des indices de démocratie moins élevés que ceux du Liban, il est clair que le Maroc a connu une amélioration de son contexte démocratique, et ce nonobstant sa classification de « régime autoritaire » jusqu'en 2011.

Au regard de ces résultats et des entretiens effectués dans le cadre de cet écrit, se pose un paradoxe dont on ne pourrait faire abstraction. Une hypothèse se soulève : la PEV pourrait s'avérer plus efficace ¹⁷¹ dans le cadre d'un pays dans lequel la démocratie et l'état de droit règnent en

¹⁶⁶ Ibidem.

¹⁶⁷ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », 2018 p. 36.

¹⁶⁸ THE ECONOMIST, *Intelligence Unit Democracy Index* date de dernière consultation : 02/07/2018.

¹⁶⁹ BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », site du Bertelsmann Stiftung <http://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/LBN/>, consulté le 4/07/2018.

¹⁷⁰ EU NEIGHBOURHOOD BAROMETER, Mashrek, Lebanon, spring 2014, *Citizen's mood: Current situation vs Expectations*.

¹⁷¹ La condition d'efficacité considérée étant celle considérée en début de cet écrit qui soutient que la Politique Européenne de Voisinage peut être jugée efficace si les effets propres de la politique sont conformes à ses objectifs.

maîtres. Selon un haut responsable œuvrant pour l’ambassade d’un Etat membre de l’UE au Liban¹⁷², le Liban ne serait pas une démocratie « mature », tandis que le Maroc, sans sembler l’être pour autant, aurait une « guidance plus importante », permettant à la PEV de potentiellement atteindre plus aisément ses objectifs au Maroc qu’au Liban. Certes, mais André Rizzo persiste à croire que l’UE peut être « force de changement ». La PEV révisée de 2015 ¹⁷³réaffirme cette notion en réaction aux différents changements qui se sont opérés dans le voisinage du Sud.

D’autres indices valent d’être analysés. L’indice d’état de droit ¹⁷⁴appliqué au Liban révèle un score de 0.47¹⁷⁵, le plaçant à la 87^e position sur les 113 pays évalués. Selon cette étude, le Liban se situerait dans la catégorie des pays dont l’état de droit est en voie d’amélioration. Comparativement au Maroc, dont le score avoisine celui du Liban, à savoir, 0.51, ce pays arbore des niveaux bien moins élevés en matière de corruption¹⁷⁶ et les pouvoirs du gouvernement sont moins contraints¹⁷⁷. Sur base de ces constatations, il est fondé de soutenir que le Maroc présente un contexte plus favorable à l’implémentation des objectifs de la PEV de l’UE que le Liban, du moins, en termes de gouvernance, de démocratie et d’état de droit.

Selon un rapport de la Commission européenne portant sur l’évaluation de l’Instrument Européen de Voisinage (IEV) ¹⁷⁸en Janvier 2017, les programmes et projets financés et entrepris par l’UE dans les secteurs de la bonne gouvernance et de l’état de droit n’ont jusqu’à lors pas réalisé d’amélioration tangible. Les indices évoqués et analysés témoignent d’autre part du manque de progrès au niveau du voisinage lui-même, et plus particulièrement à l’échelle du Liban, en régression dans tous les domaines. Seul le Maroc a enregistré des avancées sensibles dans ces trois

¹⁷² Nous préservons l’anonymat de la personne interrogée, tel qu’elle l’a souhaité.

¹⁷³ COMMISSION EUROPEENNE, Rapport Conjoint au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social européen et au Comité des régions, Rapport sur la mise en œuvre du réexamen de la politique européenne de voisinage, Bruxelles, 2017, JOIN (2017) 18 final, p.2.

¹⁷⁴ WORLD JUSTICE PROJECT, *Rule of Law Index 2017-2018 Report*. Cet indice est basé sur les huit facteurs suivants : les contraintes sur le pouvoir du gouvernement, l’absence de corruption, le degré d’ouverture du gouvernement, les droits fondamentaux, l’ordre et la sécurité, l’application de la réglementation, la justice civile et la justice pénale.

¹⁷⁵ Ibidem. Les scores attribués varient sur une échelle de 0 à 1, plus l’on se rapproche de la valeur de 1, plus le pays en question présente une adhérence renforcée au principe de l’état de droit.

¹⁷⁶ Ibidem p. 116. Le score attribué au Maroc en matière de corruption est de 0.47 (alors que le Liban : 0.39). Plus l’on se rapproche de 1, moins le niveau de corruption est élevé.

¹⁷⁷ Ibidem. p. 116. Le score attribué au Maroc en matière de contraintes sur les pouvoirs du gouvernement est de 0.55 (alors que le Liban : 0.49). Plus l’on se rapproche de 1, moins les contraintes sur les pouvoirs du gouvernement sont importants.

¹⁷⁸ EUROPEAN COMMISSION, International Cooperation and Development, *Evaluation de l’Instrument Européen de voisinage*, Rapport provisoire, Volume 1: rapport principal, Janvier 2017.

secteurs¹⁷⁹. « L'UE est fière d'être votre premier partenaire pour soutenir le Plan gouvernemental pour l'Egalité, le Programme de réforme de la justice, le Programme de gouvernance (Hakama) et bien d'autres réformes qui ont la capacité de transformer la société marocaine¹⁸⁰ » déclarait Johannes Hahn, Commissaire en charge de la PEV.

ENSEIGNEMENT ET CONCLUSION

Pour tirer l'enseignement de cette étude, rappelons-nous l'hypothèse de base : la PEV au Liban pourra être jugée efficace si celle-ci parvient à atteindre ses objectifs. Dans cet article, nous avons pris parti de tester deux des cinq priorités énoncées dans le cadre des Priorités de Partenariat 2016-2020 établies pour le Liban : intégration économique, gouvernance et état de droit. Le résultat découlant de cette analyse pourrait se résumer en ces quelques mots : « *Nous faisons des progrès, mais nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs* » (André Rizzo). Ceux-ci n'étant pas globalement et effectivement atteints, il reste difficile d'établir la réelle efficacité de la PEV dans le cas du Liban. Par conséquent, il incombe tant à l'UE qu'au Liban de procéder aux changements nécessaires.

Le Liban fait face à un véritable défi de mener à bien les réformes politiques, sociales et économiques voulues par la PEV. La nécessité d'entamer ces réformes n'est nullement contestée, mais le consensus politique national constitue l'entrave majeure à tout progrès. Ce n'est que lorsque ce processus de réformes sera soutenu par l'ensemble des forces politiques et religieuses que l'implémentation des objectifs pourra être pleinement réalisée. Aller au-delà des rivalités politiques et du clientélisme pourrait ouvrir la porte vers de nouvelles opportunités. Par ailleurs, nos entretiens avec les huit personnalités font émerger un constat commun : le Liban s'attarde excessivement sur sa situation interne, sans véritablement porter attention aux recommandations extérieures. Une stratégie viable de long terme doit donc se peaufiner.

Quant à la PEV, elle a fait l'objet d'une grande évolution depuis sa création en 2003. Après avoir revu ses positions, deux faits se dégagent. Le premier est que celle-ci ne peut atteindre ses objectifs qu'en présence de partenaires animés d'une volonté ardente de changement et d'une capacité pour le faire. Le second est qu'il est nécessaire d'opérer une différenciation entre les

¹⁷⁹ Ibidem p.25

¹⁸⁰ DISCOURS DU COMMISSAIRE JOHANNES HAHN, Rabat, HEM, le 11 décembre 2014.

partenaires tout en continuant à desservir l'intérêt stratégique de la sécurité de l'UE. Assurément, certains pays en sortent gagnants tels que le Maroc, pays parmi les « plus performants » quant à la mise en œuvre de programmes et de réformes. D'autres pays comme le Liban affichent des progrès plus timides de par leur réticence dans la mise en œuvre de rénovations concrètes¹⁸¹. Si la PEV n'a pas réussi à atteindre ses objectifs jusqu'à présent, réfléchir le rôle exact de cette politique est imminent : « *Serait-elle un projet géopolitique qui n'a que des instruments normatifs ou bien un projet normatif qui n'a pas vocation à atteindre une dimension géopolitique ?* »¹⁸². En tout cas, une ligne de conduite politique est à tracer, et ce, au niveau européen.

Assurément il ne nous appartient pas dans cet écrit de reprocher l'action de l'une ou l'autre des deux parties mais de rendre compte des progrès qu'il reste à accomplir sur les deux plans. Ce dont il est certain, c'est que la volonté est bien présente de part et d'autre.

Pour conclure ce mémoire, nous avons choisi une citation d'Ernest Renan qui résume bien ce que peut représenter le Liban, qui est aussi mon pays..."*Ce pays, du reste, est admirable. Le Liban a un reste de parfum qu'il avait au temps de Jésus. Ici, je suis déjà en terre biblique. Je vois de ma terrasse à Tyr, Sarepta, l'Hermon, le Carmel, les montagnes de la tribu de Dan... Le Liban, la chose du monde la plus enivrante, par un rare privilège, réunit à un haut degré le grandiose et le charme ; ce sont des Alpes riantes, fleuries, parfumées. Chacun de ses sommets était couronné de temples... Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'air du Liban est le plus suave, le plus pur, le plus vivifiant du monde, que ce pays inspire la santé, le repos, la tranquillité d'esprit, une activité bienfaisante et tempérée, que les populations en somme sont bonnes et douces, que la sécurité est plus grande qu'en aucun pays d'Europe et que je traverserais le pays seul à pied sans une ombre d'appréhension.*" Ernest Renan (1860)

¹⁸¹ EUROPEAN COMMISSION, International Cooperation and Development, *Evaluation de l'Instrument Européen de voisinage*, Rapport provisoire, Volume 1: rapport principal, Janvier 2017

¹⁸² EUROPE LIBERTE SECURITE JUSTICE, BONACQUISTI Giulia & FRANCOIS Clément, Rapport sur le Séminaire « La politique européenne de voisinage : quel bilan, quelles perspectives ? Réforme ou bien refonte ? », organisé le 3 février 2015 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Saint-Louis, en coopération avec l'Egmont Royal Institute for International Relations, le Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES) et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe, dernière consultation : 15/07/2018.

BIBLIOGRAPHIE

1. Monographies

CORM Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe, contextes historiques et problématiques, XIX^e et XXI^e siècles*, Paris, Editions la Découverte, 2015.

INSTITUT EUROPEEN DE LA MEDITERRANEE, *Le Maroc et l'Union Européenne: vers un statut avancé dans l'association euro-méditerranéenne*, 2007.

SAFAR Ismail *L'ordre mondial et le monde arabe au tournant du millénaire*, Paris, Editions Publisud, 2000.

VERDEIL, Éric ; FAOUR, Ghaleb ; et VELUT, Sébastien. *Chapitre 5 : L'économie* In : *Atlas du Liban : Territoires et société* [en ligne]. Beyrouth, Liban : Presses de l'Ifpo, 2007 (généré le 9 août 2018). Disponible sur Internet : <http://book.openedition.org/ifpo/420>. ISBN: 9782351592632. DOI: 10.4000/books.ifpo.420.

KEUKELEIRE Stephan, DELREUX Tom, *The foreign policy of the European Union*, 2nd edition, Palgrave Macmillan, 2014.

2. Ouvrages collectifs

WHITMAN, R. and WOLFF, S. (2012) – “Much ado about nothing? The European Neighborhood Policy in context”, in WHITMAN, R. and WOLFF, S. (eds.) *The European Neighbourhood Policy in perspective: Context, Implementation and Impact*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012

3. Articles scientifiques

ABDULKARIM Amir, *La diaspora libanaise: une organisation communautaire*. Espace Géographique, Editions Belin, 1994, p.4

ARBID Walid, « France-Liban : une nécessaire entente cordiale », dans Walid Arbid et al. (dir.), *Méditerranée, Moyen-Orient : deux siècles de relations internationales*, article publié le 13/10/2016, p. 1.

BALZACQ Thierry, « La politique européenne de voisinage, un complexe de sécurité à géométrie variable », *Cultures & Conflits*, 13/03/2008, p.31-59.

BERGER CHLOE, *L'Europe et la deuxième guerre du Liban: Premiers pas d'une puissance civile*, p.450.

BISTOLFI Robert, « Europe, Méditerranée, monde arabe: une nouvelle donne? ». *Confluences Méditerranée* 2004/2 (No 49), p. 11-29. DOI 10.3917/come.049.0011.

BUFFET CYRIL, « Le Traité Franco-Libanais de 1936 », p.58, 1992.

CORM GEORGES, “*L'économie libanaise: risques et perspectives*”, ACCOMEX, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce d'Industrie de Paris.

DESPAROIS Sébastien-Paul, *Portrait socio-culturel, politique et économique du Liban*, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, 2005, p.11.

EL KHOURY Ghada ; COLMANT Bruno ; CORNHAY Albert, *La dette publique libanaise : Anticipation de défaut de l'Etat libanais sur la dette souveraine en devises étrangères*, HEC – Ecole de gestion de l'Université de Liège, 2008, p. 223-260.

FOUCHER Michel, LEPESANT Gilles, « Pour une nouvelle politique des voisinages », Fondation Robert Schuman, *Question d'Europe* n° 357, 18 mai 2015, p.3.

HAFEZ Ziad, « La rente et le confessionnalisme au Liban », *Confluences Méditerranée* 2009/3 (N°70), p.89-103. DOI 10.3917/come.070.0089.

LANDABURU Eneko, « La Politique de Voisinage : Stop ou Encore ? », *Tribune*, Notre Europe - Institut Jacques Delors, Mai 2015.

LIPPERT, Barbara, « La Politique Européenne de Voisinage. Perspectives internes et externes », *Politique étrangère* 2008/1 (Printemps), p.39-50.

MALAEB Bilal, *State fragility in Lebanon : Proximate causes and sources of resilience*, Report part of an initiative by the Commission on State Fragility, Growth and Development, April 2018, p.23.

PERTUSOT Vincent, « La Politique européenne de voisinage : un phénix bureaucratique ? », *Notes de l'Ifri*, Ifri, Novembre 2016, p. 6.

SEIDENDORF Stefan, « Politique européenne de voisinage, sécurité et stabilité dans le contexte de l'UE. Le choix entre réalisme géopolitique ou échec du modèle européen ? » *Think Tanks Tandem* – Deutsch Französisches Institut, Octobre 2016.

4. Articles de presse

« Ce lien indéfectible entre le Liban et Charles de Gaulle... », *L'Orient-Le Jour*, numéro du samedi 25 – dimanche 26 janvier 2014, p.3.

« L'UE prête à aider les produits libanais à accéder à son marché », *L'Orient-Le Jour*, 28/10/2016. Déclaration de Mme ABBAS Alia, directrice générale du ministère de l'économie et du commerce au Liban, en fonction depuis Mai 2014.

« Le Liban doit monter dans le train des réformes selon l'UE », *Econostrum, L'actualité économique en Méditerranée*, 12/05/2010, site d'Econostrum https://www.econostrum.info/Le-Liban-doit-monter-dans-le-train-des-reformes-selon-l-UE_a2804.html, consulté le 12 avril 2018.

« Politique européenne de voisinage : le Liban à la traîne », *L'Orient-le Jour*, 25/04/2009, site de L'OrientLeJour, https://www.lorientlejour.com/article/616018/Politique_europeenne_de_voisinage%2B%253A_le_Liban_a_la_traîne.html, consulté le 12 avril 2018.

« Un état des lieux de la coopération avec les seize pays de la PEV (2013) », *Toute L'Europe*, Synthèse, 28/04/2014, site de Toute L'Europe <https://www.touteleurope.eu/actualite/un-etat-des-lieux-de-la-cooperation-avec-les-seize-pays-de-la-pev-2013.html>, consulté le 12 avril 2018.

EU NEIGHBOURS SOUTH, « Le commissaire Hahn à l'université de Princeton : l'UE souhaite une politique de voisinage adaptée et plus judicieuse mettant l'accent sur les véritables principes fondamentaux », 02 mai 2017. Date de dernière consultation : 16/07/2018.

EUROPE LIBERTE SECURITE JUSTICE, BONACQUISTI Giulia & FRANCOIS Clément, Rapport sur le Séminaire « La politique européenne de voisinage : quel bilan, quelles perspectives ? Réforme ou bien refonte ? », organisé le 3 février 2015 par l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Saint-Louis, en coopération avec l'Egmont Royal Institute for International Relations, le Centre Européen d'Appui aux Processus Electoraux (ECES) et l'Institut Prospective et Sécurité en Europe, dernière consultation : 15/07/2018.

FINANCE NEWS, *Fitch confirme la note souveraine du Maroc « BBB- » avec perspective stable*, 29/03/2018, consulté le 12/07/2018

FINANCIAL TIMES, 2017, “Lebanese investment potential remains despite turmoil”, Jonathan Wheatley.

NÊME Cyrille, *La diaspora libanaise : un accélérateur pour le développement des PME ?*, Le Commerce du Levant, 29 janvier 2015.

OUAZZANI Kenza, “La dette publique libanaise est loin d’être insoutenable, selon Bank Audi », L’Orient-Le Jour, 12/05/2017.

ROSE Sunniva, *Au Liban, l’accord de libre-échange avec l’UE fait de plus en plus grincer des dents*, L’Orient-Le-Jour, 27/10/2016.

5. Documents officiels

5.1. Commission européenne

COMMISSION EUROPEENNE, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Bilan de la politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 2010, COM (2010) 207 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *L’UE a pour objectif de générer 1.5 milliards d’euros d’investissement au Liban en trois ans*, Bruxelles, Avril 2018, IP/18/2864.

COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *L’UE octroie une aide de 50 millions d’euros en faveur du secteur de la sécurité au Liban*, Bruxelles, Mars 2018, IP/18/1902.

COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *Nouveau programme d’aide pour le Liban : l’UE s’engage fermement à soutenir le développement et la stabilité du pays*, 2017, IP/17/5290.

COMMISSION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *Rapport sur l’état des relations UE-Liban : Renforcer notre partenariat*, Bruxelles, Juin 2017, IP/17/1750.

COMMISSION EUROPEENNE, Document de consultation conjoint : *Vers une nouvelle politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 2015, JOIN (2015) 6 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, République Libanaise, *Document de Stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010*.

COMMISSION EUROPEENNE, Proposition conjointe de décision du Conseil concernant la position de l'Union au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du deuxième plan d'action UE-Liban dans le cadre de la PEV, 2013, JOIN (2013) 14 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, 2002, COM/2002/0170 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Proposition de décision du Conseil relative à la signature d'un accord intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, 2002, COM (2002) 210 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par la Communauté européenne et ses Etats membres au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du plan d'action UE-Liban, 2006, COM (2006) 365 final.

COMMISSION EUROPEENNE, *Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes : Liban*, Bruxelles, Belgique, document mis à jour le 06/04/2018, p.1.

COMMISSION EUROPEENNE, Rapport Conjoint au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social européen et au Comité des régions, Rapport sur la mise en œuvre du réexamen de la politique européenne de voisinage, Bruxelles, 2017, JOIN (2017) 18 final.

COMMISSION EUROPEENNE, Recommandation de Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République libanaise sur

l'échange de données à caractère personnel entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités libanaises compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme, Bruxelles, 2017, COM(2017) 805 final.

EUROPEAN COMMISSION, Commission Implementing Decision of 10.11.2016 *on the annual action programme 2016 (Part 1) in favor of the Republic of Lebanon*, Brussels, 2016, C (2016) 7280 final.

EUROPEAN COMMISSION, Commission Implementing Decision of 30.11.2016 *on the annual action programme 2016 (Part 2) in favor of the Republic of Lebanon*, Brussels, 2016, C (2016) 7863 final.

EUROPEAN COMMISSION, Commission Implementing Decision of 30.11.2017 *on the annual action programme 2017 in favor of the Republic of Lebanon to be financed from the general budget of the Union*, Brussels, 2017, C (2017) 8185 final.

EUROPEAN COMMISSION, Commission Implementing Decision of 6.12.2017, *modifying Commission Implementing Decision C (2015) 6924 final of 7.10.2015 on the Annual Action Programme 2015 Part II in favor of the Republic of Lebanon to be financed from the general budget of the European Union*, Brussels, 2017, C (2017) 8257 final.

EUROPEAN COMMISSION, Fact Sheet, *ENP Progress Report 2014 – Lebanon*, 2015.

EUROPEAN COMMISSION, International Cooperation and Development, *Evaluation de l'Instrument Européen de voisinage*, Rapport provisoire, Volume 1: rapport principal, Janvier 2017.

EUROPEAN COMMISSION, Joint Staff Working Document, *Implementation of the European Neighborhood Policy in Lebanon Progress in 2014 and recommendations for actions*, Accompanying the document Joint Communication to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee of the Regions, *Implementation of the European Neighborhood Policy in 2014*, Brussels, 2015, SWD (2015) 68 final.

EUROPEAN COMMISSION, Joint Staff Working Document, *Report on EU-Lebanon relations in the framework of the revised ENP*, Brussels, 2017, SWD (2017) 251 final.

EUROPEAN COMMISSION, Memo, *ENP Country Progress Report 2013 – Lebanon*, 2014.

EUROPEAN COMMISSION, Press Release, “*Louis Michel: Humanitarian crisis in Lebanon continues*”, Brussels/Beirut, 16 august 2006, IP/06/1103.

EUROPEAN COMMISSION, Programming of the European Neighborhood Instrument (ENI) – 2014-2020, *Single Support Framework for EU support to Lebanon (2014-2016)*.

EUROPEAN COMMISSION, Programming of the European Neighborhood Instrument (ENI) – 2014-2020, *Single Support Framework for EU support to Lebanon (2017-2020)*.

5.2. Conseil de l'Union européenne

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, *Résultat de la session du Conseil, 3513^e session du Conseil, Affaires étrangères*, Bruxelles, 2017, 5241/17

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, Décision (UE) 2016/2131 du Conseil du 17 octobre 2016 *relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil d'Association institué par l'accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption des priorités de partenariat UE-Liban, y compris le pacte*, Journal Officiel de l'Union européenne L 331/6, Luxembourg, 2016.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, Décision du Conseil du 14 février 2006 *concernant la conclusion d'un accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part*, 2006, 2006/356/CE, Journal Officiel de l'Union européenne L 143 du 30.05.2006.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *L'UE et le Liban adoptent les priorités de Partenariat et le pacte*, 2016, 665/16.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, Communiqué de Presse, *Déclaration de la haute représentante, au nom de l'UE, sur le Liban*, Bruxelles, 2016, 287/16.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, Résultat des travaux, *Projet de rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2016*, Luxembourg, 2017, 12816/17.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, *Dossier interinstitutionnel, Relations avec le Maroc: projet de plan d'action Maroc pour la mise en œuvre du statut avancé (2013-2017)*, Bruxelles, le 9 décembre 2013, 17584/13.

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION, *Euro-Mediterranean Agreement establishing an association between the European Community and its Member States, of the one part, and the Republic of Lebanon, of the other part – Decision and Association Agreement*, Brussels, 2002, 7293/02.

5.3. Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE)

SEAE, Politique Européenne de Voisinage, *Plan d'Action UE-Liban*, 2007.

SEAE, Communiqué de presse, *Réunions de groupe du sous-comité UE-Liban sur les questions économiques*, Bruxelles, 2018.

SEAE, Communiqué de presse, *Perceptions de l'UE dans les pays voisins du Sud : nouveaux résultats de sondage*, Bruxelles, 2017.

EEAS, *Action Plan For EU-Lebanon Partnership And Cooperation 2013-2015*, 2013

EEAS, Press Release, *EU's Investment Plan for economic growth and sustainable development unveiled in Beirut*, Lebanon, 2018.

EEAS, Press Release, *EU's horizon 2020 in Lebanon: Supporting great innovation and research ideas*, Lebanon, 2018.

EEAS, Press Release, *EU deploys an Election Observation Mission to Lebanon*, Brussels, 2018.

5.4. Parlement européen

PARLEMENT EUROPEEN ET CONSEIL, Règlement (CE) n° 1638/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 *arrétant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat*, 2006.

PARLEMENT EUROPEEN, Fiches techniques sur l'Union européenne 2018, *La Politique Européenne de Voisinage*, 2018.

EUROPEAN PARLIAMENT, *EU Gender Action Plan 2016-2020 at year one, European Implementation Assessment*, 2017.

5.5. Conseil d'Association UE-Liban

CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Projet de Décision n° 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du...approuvant les priorités de partenariat UE-Liban*, Journal Officiel de l'Union européenne
L 331/8, 2016.

CONSEIL D'ASSOCIATION UE-LIBAN, *Décision n° 1/2016 du Conseil d'Association UE-Liban du 11 novembre 2016 approuvant les priorités de partenariat UE-Liban (2016)2368*, Journal Officiel de l'Union européenne L 350/114, Bruxelles, 2016 et ANNEXE, *Priorités de Partenariat UE-Liban et Pacte : Un Partenariat UE-Liban renouvelé (2016-2020)*.

5.6. Délégation de l'Union européenne au Liban

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE LIBANAISE, Communiqué de presse, *Rapport d'avancement de la Politique européenne de voisinage au Liban en 2012 : Progrès limités dans un contexte délicat*, 2013.

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO LEBANON, Work Programme for Grants of the Delegation of the European Union to Lebanon, *Human Rights Facility for Lebanon*, 2013.

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE REPUBLIC OF LEBANON, Press Release, *European Neighborhood Policy Progress Report 2011 – Lebanon: ENP relaunched, more reforms needed*, 2012.

5.7. Documents officiels de la République Libanaise

AGENCE NATIONALE DE L'INFORMATION – REPUBLIQUE LIBANAISE, Hariri: CEDRE est le début d'un processus de modernisation de notre économie et une commission suivra la mise en œuvre des projets et des réformes de transparence, 11 avril 2018

BANQUE DU LIBAN, *Rapport de la Banque du Liban en réponse aux erreurs contenues dans un document récemment publié, Tableau No 1 : Notation souveraine des agences S&P et Fitch, taux d'intérêt sur la monnaie locale*, p. 2, 2017.

REPUBLIC OF LEBANON, MINISTRY OF FINANCE, PUBLIC DEBT DIRECTORATE, *General Debt overview*, 2018.

REPUBLIQUE LIBANAISE, PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES, MISSION DES COMPTES ECONOMIQUES, *Les comptes économiques du Liban 2005*, élaborés et dirigés sous la direction de KASPARIAN Robert, p. 9.

5.8. Rapports officiels des Nations Unies

NATIONS UNIES, *Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption*, Distr, générale, 8 février 2016, CAC/COSP/IRG/I/4/1/Add.31.

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT, *World Investment Report 2017: Investment and the Digital Economy*.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM Report, *A Profile of Sustainable Human Development in Lebanon*, Chapter 2, *Economic Development and Reconstruction*.

6. Les références Internet (principales références pour nos données statistiques)

AMBASSADE DE FRANCE A BEYROUTH, Déclaration du Quai d'Orsay suite à la démission du PM Saad Hariri, 07/11/2017, site de l'Ambassade de France <https://lb.ambafrance.org/Declaration-du-Quai-d-Orsay-suite-a-la-demission-du-PM-Saad-Hariri> consulté le 08/08/2018.

BANQUE MONDIALE, « Données – Liban », site de la Banque Mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/liban?view=chart> , consulté le 7 avril 2018.

BERTELSMANN STIFTUNG, « Transformation Index BTI - BTI 2018 – Lebanon Country Report », site du Bertelsmann Stiftung <http://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/LBN/> , consulté le 9 avril 2018.

BUSINESS INSIDER UK, The 23 countries with the highest levels of debt to GDP, 30/06/2017, <http://uk.businessinsider.com/countries-with-the-worlds-highest-level-of-debt-2017-6?r=UK&IR=T>, consulté le: 11/07/2018

CENTRAL ADMINISTRATION OF STATISTICS (CAS), Lebanese Republic, “Statistics in focus”, site de la CAS <http://www.cas.gov.lb/index.php/statistics-in-focus-en> , consulté le 14 avril 2018.

ECONOMIC FREEDOM INDEX, *Country Report: Lebanon*, 2018 by the Heritage Foundation, rapport disponible sur <https://www.heritage.org/index/country/lebanon>

EUR-LEX, TRAITE SUR L’UNION EUROPEENNE (VERSION CONSOLIDEE), ARTICLE 8, C 326/20.

EUR-LEX, TRAITE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L’UNION EUROPEENNE (TFUE) (VERSION CONSOLIDEE), ARTICLE 217, C 115/144.

EU TRADE HELPDESK, « Statistics – Lebanon », site du EU Trade Helpdesk <http://trade.ec.europa.eu/tradehelp/statistics> , consulté le 14 avril 2018.

FRANCE DIPLOMATIE, Maroc, Relations avec l’Union européenne, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/maroc/relations-avec-l-union-europeenne/> consulté le 15/07/2018.

INTERNATIONAL MONETARY FUND, “Countries – Lebanon”, website of IMF, <http://www.imf.org/en/Countries/LBN> , consulté le 19 mars 2018.

INVESTMENT DEVELOPMENT AUTHORITY OF LEBANON, “Lebanon At Glance – Foreign Direct Investments – FDI Data”, website of IDAL http://investinlebanon.gov.lb/en/lebanon_at_a_glance/foreign_direct_investments/fdi_data consulté le 7 avril 2018.

MALSAGNE Stéphane, « Les ambassadeurs de France au Liban de 1946 à nos jours : un corps spécifique de la diplomatie française au Moyen-Orient ? » (1/2), article publié le 12/10/2017 dans Les Clés du Moyen-Orient, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-ambassadeurs-de-France-au-Liban-de-1946-a-nos-jours-un-corps-specifique-de.html> consulté le 08/08/2018.

SEAE, *Le Maroc et l’UE*, 10/05/2016, site web https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/700/le-maroc-et-lue_fr consulté le 08/08/2018.

THE ECONOMIST, *Intelligence Unit Democracy Index*:
<https://infographics.economist.com/2018/DemocracyIndex/>, consulté le 12/07/2018.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, “Corruption Perceptions Index – Lebanon”, website of Transparency International <https://www.transparency.org/country/LBN> , consulté le 5 avril 2018.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, *People and Corruption: Middle East & North Africa Survey 2016 – Global Corruption Barometer*,
https://www.transparency.org/whatwedo/publication/people_and_corruption_mena_survey_2016, consulté le 13/08/2018.

WORLD BANK, Public Documents, Macroeconomics and Fiscal Management Global Practice, and Poverty Global Practice, Report, LEBANON,
<http://pubdocs.worldbank.org/en/866011507054530081/MEM-Oct2017-Lebanon-ENG.pdf>,
consulté le 13/08/2018.

WORLD ECONOMIC FORUM, *The Global Competitiveness Report 2017-2018*, Schwab Klaus, p.178, disponible en version électronique, site web: <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2017-2018>, consulté le 12/08/2018.

WORLD JUSTICE PROJECT, *Rule of Law Index 2017-2018 Report*, disponible en version électronique: <https://worldjusticeproject.org/our-work/publications/rule-law-index-reports/wjp-rule-law-index-2017-2018-report>

YOURI Tinard, « De quoi l’Europe est-elle le nom? », Académie de Caen, Réseaux des formateurs académiques LHGEMC de l’académie de CAEN – 2016-2017, p.9, site de l’Académie de Caen https://lettres-histoire.discip.ac-caen.fr/IMG/pdf/doc_synthese_europe_site-1.pdf consulté le 07/08/2018.

UNITED NATIONS, “UN DATA – Lebanon”, website of the UN Data <http://data.un.org/en/iso/lb.html> , consulté le 9 avril 2018.

ANNEXE

Tableau 1: Premiers partenaires commerciaux du Liban en 2017 (statistiques uniquement disponibles en anglais). Source : European Commission Directorate-General for Trade.

Total Goods: Top trading partners 2017

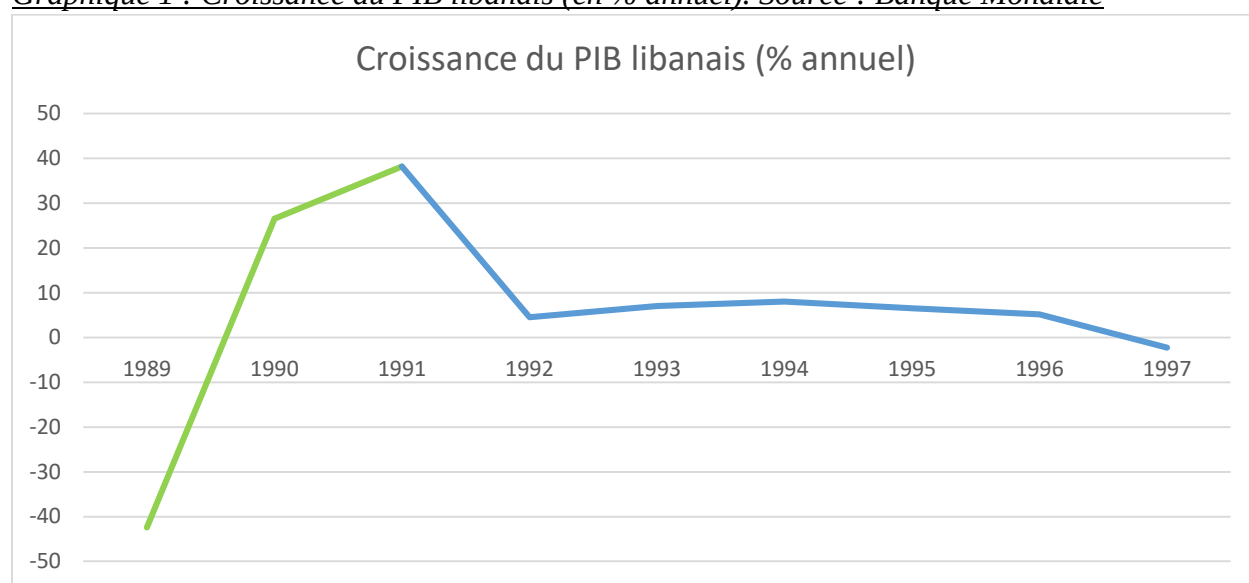
Source IMF

Imports			Exports			Total trade		
Partner	Value Mio €	% World	Partner	Value Mio €	% World	Partner	Value Mio €	% World
World	16,973	100.0	World	3,783	100.0	World	20,756	100.0
1 EU 28	7,220	42.5	1 China	491	13.0	1 EU 28	7,555	36.4
2 China	1,726	10.2	2 United Arab Emi...	374	9.9	2 China	2,218	10.7
3 USA	1,071	6.3	3 EU 28	335	8.8	3 USA	1,147	5.5
4 Turkey	759	4.5	4 South Africa	282	7.4	4 Turkey	933	4.5
5 Egypt	704	4.1	5 Saudi Arabia	247	6.5	5 Egypt	845	4.1
6 Russia	578	3.4	6 Syria	244	6.5	6 United Arab Emi...	689	3.3
7 Saudi Arabia	375	2.2	7 Iraq	218	5.8	7 Saudi Arabia	622	3.0
8 Ukraine	332	2.0	8 Turkey	175	4.6	8 Russia	581	2.8
9 Japan	329	1.9	9 Egypt	141	3.7	9 Switzerland	427	2.1
10 United Arab Emi...	315	1.9	10 Switzerland	121	3.2	10 Syria	361	1.7
1 EU 28	7,220	42.5	3 EU 28	335	8.8	1 EU 28	7,555	36.4

Tableau 2 : Evolution dans le temps des importations et des exportations du Liban de/vers l'ensemble du monde d'une part, et de/vers l'UE-28 d'autre part. Source : Commission européenne, DG Commerce.

Commerce Liban de/vers l'ensemble du monde				
	Importations		Exportations	
Année	Valeur en millions d'euros	Taux de croissance (%)	Valeur en millions d'euros	Taux de croissance (%)
2007	8,477		1,979	
2008	10,845	27.9	2,310	16.7
2009	11,616	7.1	2,443	5.8
2010	13,527	16.5	2,897	18.6
2011	14,482	7.1	3,064	5.8
2012	16,563	14.4	3,489	13.9
2013	16,137	-2.6	2,989	-14.4
2014	15,426	-4.4	2,494	-16.6
2015	16,286	5.6	2,661	6.7
2016	16,899	308	2,689	1.1
2017	16,973	0.4	3,783	40.7
Commerce Liban de/vers l'UE-28				
	Importations		Exportations	
Année	Valeur en millions d'euros	Taux de croissance (%)	Valeur en millions d'euros	Taux de croissance (%)
2007	309		3,376	
2008	356	15.4	3,992	18.3
2009	256	-28.2	4,237	6.1
2010	330	29.1	4,964	17.2
2011	412	24.7	5,294	6.6
2012	376	-8.8	6,738	27.3
2013	342	-9	6,688	-0.7
2014	332	-2.8	6,546	-2.1
2015	408	22.9	6,700	2.4
2016	413	1.2	6,665	-0.5
2017	454	10	7,263	9

Graphique 1 : Croissance du PIB libanais (en % annuel). Source : Banque Mondiale



Graphique 2 : Exportations du Liban vers l'UE en volume (Kg) entre 2002 et 2017. Source : Banque Mondiale.

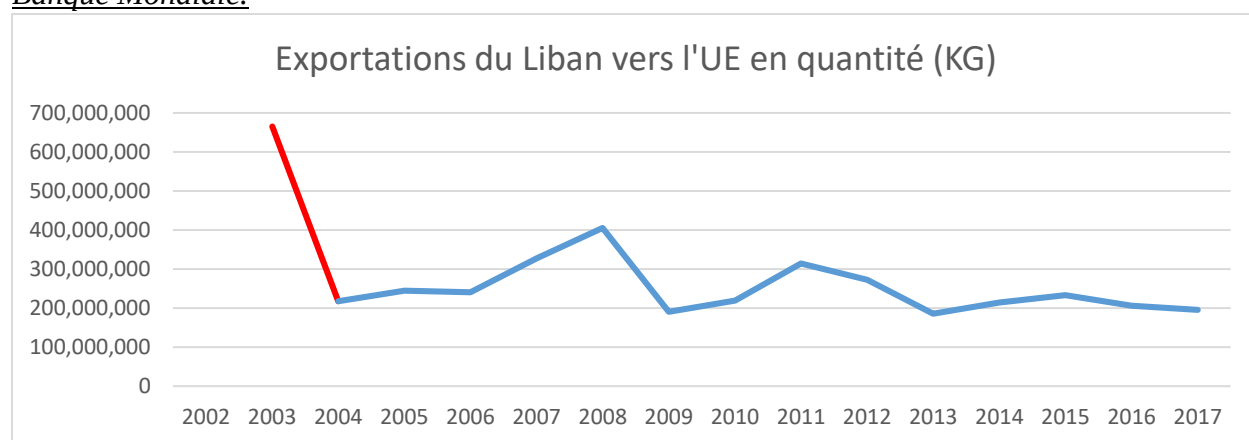


Tableau 3 : Coût pour exporter (conformité des documents) (USD). Source : Banque mondiale

JORDANIE	2002-2013	2014	2015	2016	2017
Coût pour exporter (conformité des documents) (USD)	Pas de données disponibles	16	16	16	16
LIBAN	2002-2013	2014	2015	2016	2017
Coût pour exporter (conformité des documents) (USD)	Pas de données disponibles	100	100	100	100
MAROC	2002-2013	2014	2015	2016	2017
Coût pour exporter (conformité des documents) (USD)	Pas de données disponibles	107	107	107	107

Tableau 4 : Temps pour exporter (en nombre d'heures). Source : Banque mondiale

JORDANIE	2002-2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps pour exporter (conformité des documents) en heures</i>	Pas de données disponibles	6	6	6	6
LIBAN	2002-2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps pour exporter (conformité des documents) en heures</i>	Pas de données disponibles	48	48	48	48
MAROC	2002-2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps pour exporter (conformité des documents) en heures</i>	Pas de données disponibles	27	26	26	26

Tableau 5 : Temps pour démarrer une entreprise (en nombre d'heures). Source : Banque mondiale

JORDANIE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps nécessaire pour démarrer une entreprise(jours)</i>	79.5	26.5	16.5	16.5	13.5	13.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5
LIBAN	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps nécessaire pour démarrer une entreprise(jours)</i>	53	53	53	53	53	18	15	15	15	15	15	15	15	15	15
MAROC	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Temps nécessaire pour démarrer une entreprise(jours)</i>	35	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11.5	11.5	10.5	10	9

Tableau 6 : Indice de liberté économique. Source : ECONOMIC FREEDOM INDEX

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Liban	56.1	61	57.1	56.7	56.9	57.2	57.5	60.4	60	58.1	59.5	60.1	60.1	59.5	59.4	59.3	59.5	53.3	53.2
Jordanie	67.5	68.3	66.2	65.3	66.1	66.7	63.7	64.5	64.1	65.4	66.1	68.9	69.9	70.4	69.2	69.3	68.3	66.7	64.9
Maroc	63.2	63.9	59	57.8	56.7	52.2	51.5	56.4	55.6	57.7	59.2	59.6	60.2	59.6	58.3	60.1	61.3	61.5	61.9

Graphique 3 : Croissance annuelle du PIB libanais (%). Source : Banque mondiale

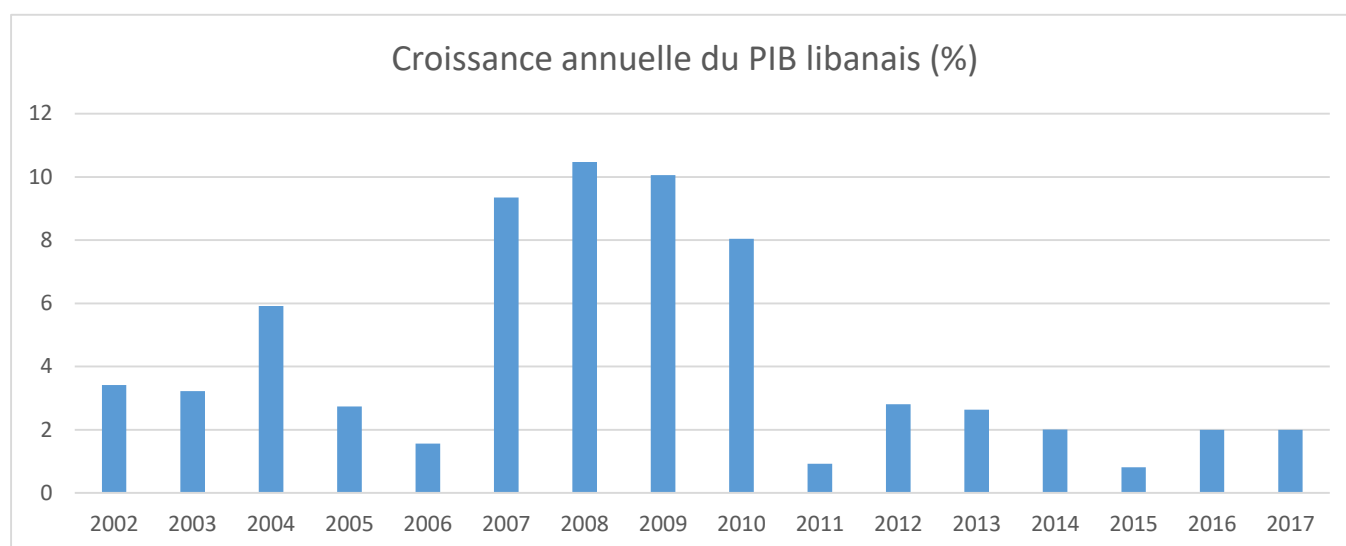
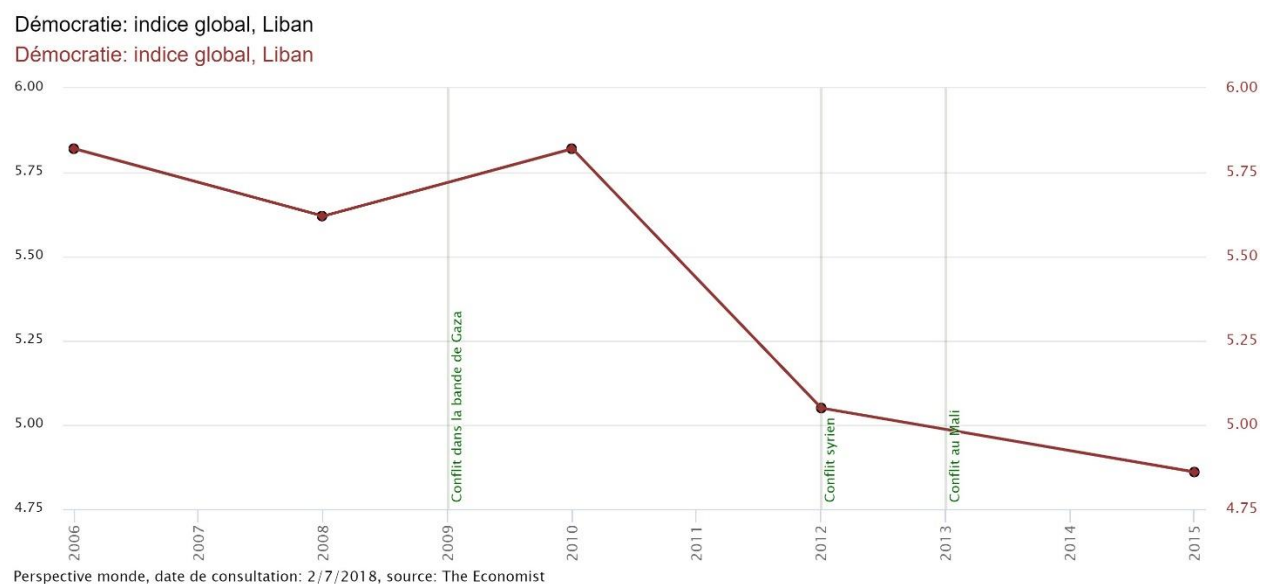


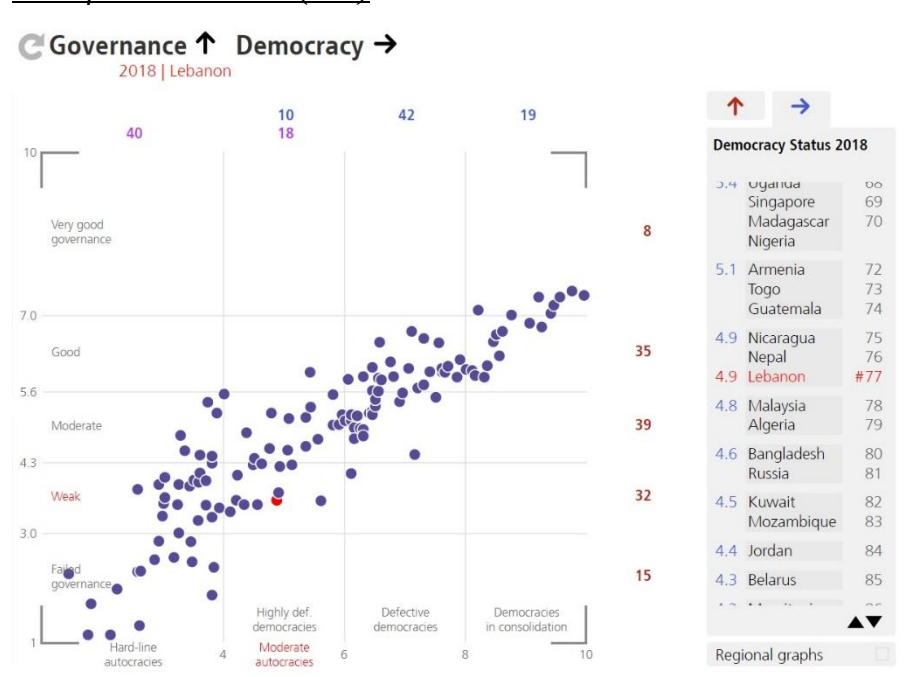
Tableau 7 : Taux de chômage (% de la population totale). Source : Banque mondiale

Pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Jordanie	15.3	14.5	14.5	14.8	14.0	13.1	12.7	12.9	12.5	12.9	12.2	12.6	11.9	13.1	15.3	18.0
Liban	7.6	7.4	7.8	8.1	8.4	9.0	7.6	6.3	6.3	6.1	6.2	6.2	6.2	6.1	6.2	6.0
Maroc	11.6	11.9	10.8	11.0	9.7	9.6	9.6	9.1	9.1	8.9	9.0	9.2	9.7	9.7	9.4	10.2

Graphique 4 : Evolution de l'indice global de démocratie au Liban. Source : The Economist



Graphique 5 : Corrélation entre gouvernance et démocratie. Source : Bertelsmann Stiftung Transformation Index (BTI)



Graphique 6 : Indice de démocratie Maroc –Liban. Source : The Economist

